

MOTHERN **Infos**

le bulletin d'information de votre commune

www.commune-mothern.eu

1er semestre - Juin 2018



PHARMACIES DE GARDE

03 juin BISCHWILLER
10 juin WISSEMBOURG-DRUSENHEIM
17 juin ROESCHWOOG
24 juin WISSEMBOURG

01 juillet SOULTZ SOUS FORETS
08 juillet WISSEMBOURG-SESSENHEIM
14 juillet MOTHERN
15 juillet SELTZ
22 juillet HATTEN
29 juillet MOTHERN

05 août HERRLISHEIM
12 août LAUTERBOURG
15 août SOULTZ SOUS FORETS
19 août SEEBACH
26 août WISSEMBOURG-SOUFFLENHEIM

02 septembre BEINHEIM
09 septembre BETSCHDORF
16 septembre BISCHWILLER
23 septembre WISSEMBOURG-DRUSENHEIM
30 septembre ROESCHWOOG

07 octobre WISSEMBOURG
14 octobre SOULTZ SOUS FORETS
21 octobre WISSEMBOURG-SESSENHEIM
28 octobre SELTZ

01 novembre BEINHEIM
04 novembre HATTEN
11 novembre MOTHERN
18 novembre HERRLISHEIM
25 novembre LAUTERBOURG

02 décembre SEEBACH
09 décembre WISSEMBOURG-SOUFFLENHEIM
16 décembre BEINHEIM
23 décembre BETSCHDORF
24 décembre WISSEMBOURG
25 décembre LAUTERBOURG
26 décembre MOTHERN
30 décembre BISCHWILLER

Autres jours : Pour connaître la pharmacie de garde, composez le **3237**

CABINET MEDICAL DE MOTHERN

Docteur Elisabeth HEINRICH
12 rue de la Mairie - MOTHERN
Tél. : 03 88 94 86 65

MEDECINS DE GARDE

En l'absence des médecins traitants, tous les soirs de minuit à 8h du matin : **COMPOSER LE 15** en cas d'urgence vitale ou le **03 69 55 33 33**

CABINETS D'INFIRMIERES

Mme Audrey ENGLENDER
16 Rue du Moulin - MOTHERN
Tél. : 06 30 01 66 45
Mme Geneviève SCHILLING
Tél. : 06 88 92 68 61

Mmes Aline STOLTZ/
Estelle DIETRICH
38 Route du Rhin - MOTHERN
Tél. : 03 88 07 12 89
Soins à domicile et consultations au cabinet sur rendez-vous

Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Mothern :

Lundi au vendredi
11h00 à 12h00
14h00 à 18h00
Tél. : 03 88 54 60 22
www.commune-mothern.eu

Bibliothèque :

Lundi de 18h00 à 20h00
Mercredi de 16h30 à 18h00
Vendredi de 18h00 à 19h00

Tél. : 03 88 94 64 77

Fermeture de la mairie au public

Durant la Kaawe : Lundi 20 et mardi 21 août

Noël : le 24 décembre

Nouvel An : le 31 décembre (ouvert de 10h à 12h)

En cas d'urgence, prière de s'adresser au Maire ou aux Adjointes.

Cabinets de kinésithérapeutes

- Elodie SCHMALTZ
- Mélanie SCHMALTZ
3 Impasse des Vignes
67470 MOTHERN
Tél. 03 88 54 56 22

- Sophie SCHMITT
13 A Rue de l'Eglise
67470 MOTHERN
Tél. 06 82 14 31 19

- Camille GUTH
- Joanna GROSS
5 Rue du Faubourg
67630 LAUTERBOURG
Tél. 03 88 94 81 07

- Thomas THIERSE
- Jacques BURGER
- Caroline CHRISTEN
- Anne-Sophie MAZERAND
3 B Place de la Gare
67630 LAUTERBOURG
Tél. 03 68 03 29 74

- Olivier DAUGER
- Jacqui LERCH
15 Av. Du Gal Schneider
67470 SELTZ
Tél. 03 88 86 11 87

- Frédérique HUBSCH
- Franck GODIE
1 Rue Marcel Bisch
67470 SELTZ
Tél. 03 88 86 12 43

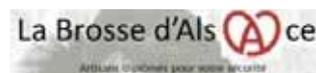
Cabinet dentaire

Dr Olivier PACCHIONI
Chirurgien dentiste
3 Imp des Vignes - MOTHERN
Tél : 03 88 94 87 86

TAXIS

PONS - 06 18 88 32 94
C KAM - 06 18 43 36 58

Ramonage : La Brosse d'Alsace, Alexandre BITZ
31, rue des Tilleuls, 67470 MOTHERN
Tél : 03 88 49 84 35



GrDF (Gaz réseau - Distribution France)

Urgence Sécurité Gaz :

Appelez le GrDF au 0 800 47 33 33
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Raccordement au gaz naturel :

Appeler GrDF au 09 69 36 35 34
(prix d'un appel local)

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence européen : 112
S.A.M.U. : 15
Police Secours : 17

AMBULANCES

GREINER Niederroedern :
03 88 86 51 43
JACOB Hatten :
03 88 80 01 56
ROLAND Beinheim :
03 88 86 31 43

ESpace d'Accueil Seniors (ESPAS)

Cour de la Commanderie
2 A Rue de l'Ordre Teutonique
67160 WISSEMBOURG

Accueil du public

Sur RDV au : 03 69 06 73 99

Défibrillateurs

Trois appareils sont à votre disposition :

- dans le haut-village : à la mairie
- dans le bas-village : à la maison de la Wacht et à la salle polyvalente

Le Mot du Maire

11 juin 2018 - Pluie, inondation et dégâts

Du jamais vu ! Et pour cause : il est tombé 85,6 mm d'eau sur une durée de 2h 50 mn, d'après la station météo d'un habitant du haut-village. C'est énorme ! Les trombes d'eau qui se sont déversées sur Mothern dans la soirée du lundi 11 juin 2018 ont causé de nombreux dégâts en inondant routes et caves. Avec le débordement du Kabach, le bas-village avait les pieds dans l'eau et les masses d'eau arrivant des collines en amont ont provoqué l'inondation de certaines rues des lotissements Biegen et Frecht.

Dans tout le village, nombreux ont été les garages, sous-sols et caves touchés par ces pluies diluviennes et plus de cent pompiers étaient mobilisés durant 24 heures pour une centaine d'interventions auxquelles on peut rajouter la présence de la Croix-Rouge pour aider les habitants qui étaient à pied d'œuvre pour débayer et nettoyer les habitations touchées.

Tout le monde était sur le qui-vive et s'entraidait comme il pouvait ; la mobilisation des élus, des agents techniques et administratifs, des volontaires et bénévoles a été totale. Dès le lendemain et l'accalmie revenue, les services du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) étaient en action pour déboucher les égouts ; pour nous les élus, la priorité a été de rendre les rues et routes à nouveau praticables et nous avons demandé l'intervention d'une balayeuse pour enlever les boues et nettoyer les chaussées ; un container a également été mis en place à côté de l'ancienne coopérative route du Rhin afin que les habitants puissent y déposer certains biens endommagés et leur éviter des allées et venues aux déchèteries.

Cet épisode localisé et très violent a aussi causé des dégâts considérables aux biens communaux. Les torrents éphémères ont creusé le sol des chemins ruraux et ont charrié quantité de branches et de pierres ; des tranchées atteignant près de 80 cm de profondeur sur deux mètres de largeur les rendent impraticables. Le travail de remise en état va être conséquent.

L'aire de jeux de la Neuwies a été recouverte d'eau et elle est fermée jusqu'à sa remise en état ; le terrain de foot était devenu un lac et quelques travaux sont nécessaires.

Une partie des accotements de la RD 248 à proximité de la zone d'activités s'est affaissée.

L'ouvrage de retenue d'eau datant de 1988/1989 au lieu-dit Hundsaecker/Loch a été fortement endommagé et le passage est barré ; une réunion sur site s'est tenue le 20 juin avec les représentants du SDEA, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et du Département du Bas-Rhin. La commune a demandé une expertise de l'ouvrage au SDEA.

Par ailleurs, un diagnostic de bassin versant contre les coulées d'eaux boueuses a déjà été mené conjointement avec la commune de Wintzenbach entre 2013 et 2015 ; la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) ayant été transférée au 1er janvier 2017 par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au SDEA, ce sera avec ces services que nous devons mener à terme les préconisations et les ouvrages de rétention à réaliser.

Cependant, il faut du temps, probablement plusieurs années entre les études et la construction d'ouvrages. Nous devons nous armer de patience.

Le dossier en vue de demander la reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle a été déposé en préfecture le 14 juin 2018 ; vous serez informés dès la réponse de l'Etat.

Merci aux pompiers, à la Croix Rouge, aux entreprises, aux bénévoles, aux agents de la commune, à vous tous qui avez aidé les sinistrés et prêté main forte à un voisin ; nous les élus, avons fait tout notre possible pour gérer de notre mieux cette situation de crise et redonner à Mothern, l'image d'un village propre et accueillant.

Bonnes vacances et belles journées estivales à tous !

Sommaire

Marie-Bernadette BUTZERIN

EDITO	p. 3	VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE	p. 14-17
INFOS PRATIQUES	p. 4-5	SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	p. 18-23
FLEURISSEMENT	p. 6	VIE COMMUNALE	p. 24-31
INFORMATIONS COMMUNALES	p. 7	ETAT-CIVIL	p. 32-33
FETES ET CEREMONIES	p. 8-9	VIE ASSOCIATIVE	p. 34-38
ENVIRONNEMENT	p. 10-13	VIE QUOTIDIENNE	p. 39-43



Inscription sur liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en mairie jusqu'au **31 décembre 2018 à 12h.**

Une permanence sera assurée ce jour-là entre 10h et 12h.

Toute inscription est faite sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique lors de la déclaration d'arrivée en mairie. Il y a lieu de demander votre inscription auprès du secrétariat.



Nouveaux arrivants

Si vous venez d'emménager dans la commune, faites vous connaître en vous inscrivant à l'accueil de la mairie,

du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 14h au 18h.

Tél. 03 88 54 60 22 - Mail : mairie.mothern@wanadoo.fr

Objets trouvés

Trousseaux de clés, lunettes, parapluies, téléphones... Sont en attente d'être récupérés à la mairie.

Si vous trouvez ou perdez un objet sur la voie publique, ayez le réflexe de le ramener ou de le signaler en mairie.



Relais Poste

Retrouvez les services essentiels de La Poste chez :
Boulangerie - Pâtisserie SCHNEIDER "Maison Schneider"
1, rue des Champs, MOTHERN aux horaires suivants :
Fermé le lundi
Mardi, mercredi, et vendredi : 9h à 12h et 15h à 18h
Jeudi et samedi : 9h à 12h

4

Boîtes aux lettres - Rappel

Afin de faciliter la distribution du courrier, il est **impératif** d'indiquer de façon lisible (de préférence en caractères d'imprimerie et en majuscules) les noms des occupants sur la boîte aux lettres. Cela concerne tout particulièrement les maisons occupées par plusieurs familles. C'est la condition pour que le facteur puisse distribuer correctement le courrier et cela facilitera également la distribution des documents personnalisés de la commune.



Consultation de nourrissons



Les consultations de nourrissons ont lieu sur rendez-vous dans les communes suivantes :

SELTZ :

Le premier jeudi du mois, de 14h à 17h
au Centre médico-social
1b Avenue du Général Schneider
Rdv au 03 69 06 73 79

LAUTERBOURG :

Le quatrième lundi du mois, de 14h à 17h
au Centre médico-social
26 Rue du Général Mittelhauser
Rdv au 03 69 06 73 77

Conciliateur de Justice

Monsieur Charles GRUNER - Tél. 06 38 42 63 10

Permanences :

Le 1er lundi du mois à la mairie de Lauterbourg de 8h à 12h

Le 1er mardi du mois à la mairie de Seltz de 7h à 12h

Horaires d'ouverture

Sous-Préfecture de Haguenau

Adresse :

2 Rue des Soeurs
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 63 87 00
@ : sous-prefecture-de-haguenau@bas-rhin.pref.gouv.fr

Accueil général :

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30

Etrangers (carte de séjour, naturalisation) :

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 (sur rendez-vous)

Autres services :

Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30

Fermeture : tous les après-midis

Antenne d'information de Wissembourg

Adresse :

Communauté de Communes du pays de Wissembourg
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG
Tél. 03 88 07 62 92

La permanence est assurée tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

Trésorerie de Seltz / Lauterbourg

Adresse :

4 Rue Principale
67470 SELTZ
Tél. 03 88 86 50 68

Horaires :

Lundi, mardi et jeudi
8h30 à 12h
13h30 à 16h

Fermeture :

Mercredi et vendredi

Consultations gratuites d'avocats

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Bas-Rhin (CDAD 67) a mis en place des permanences juridiques dans différentes communes. Le point d'accès au droit de Lauterbourg est un lieu d'accueil accessible à tous, ou vous pourrez bénéficier de conseils par un avocat pour toute question et problème de droit.



Permanence Juridique LAUTERBOURG :

1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Mairie de Lauterbourg

Prendre impérativement rendez-vous au **03 88 94 80 18**

Service Animation de la Plaine du Rhin

Retrouvez le programme d'animation pour les enfants et adolescents sur :

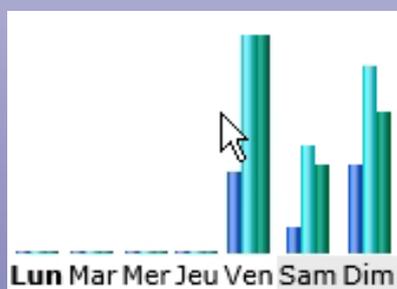
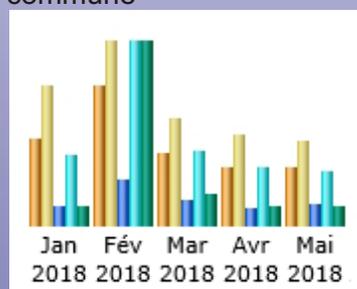
<http://animation-plainedurhin.sitego.fr/>

Des animations, sorties, centres aérés sont proposés par l'Animation Jeunesse pour faire passer de bons moments aux enfants, ponctués de nombreuses découvertes.



Site internet

Voici les statistiques du site internet de la commune ; on constate un net pic au mois de février après la publication des photos du défilé carnavalesque. N'hésitez pas à le consulter régulièrement, vous y trouverez diverses infos : communales, associatives, pratiques ... Des infos que vous trouverez également sur la page Facebook de la commune



Mois	Visiteurs différents	Visites
Jan 2018	4 229	6 769
Fév 2018	6 816	8 910
Mar 2018	3 484	5 168
Avr 2018	2 869	4 451
Mai 2018	2 864	4 064

Mothern en fleurs...



Allez les Bleus



6



Comme vous avez pu le constater une nouvelle fois cette année, notre village a été fleuri avec soin et goût par les agents techniques.

Malheureusement, nous déplorons le vol de plusieurs jardinières.

Nous invitons les habitants à signaler en mairie, tout acte susceptible de dégrader nos décorations ou de porter atteinte à nos efforts d'embellissement !

Grotte de Lourdes

Nous remercions très sincèrement les bénévoles qui, durant toute l'année, entretiennent la Grotte de Lourdes et ses abords !
De nombreuses heures de travail y sont consacrées chaque saison !

MERCI à chacun d'entre eux pour leur fidèle engagement !



Passation de flambeau

Samedi 26 mai, Jonathan Hochmuth a pris la relève d'Alexandre Ulm à la tête du corps des pompiers de Mothern.

Le soleil était au rendez-vous devant la caserne des soldats du feu mothernois, mais aussi la population, venue soutenir ceux qui sont à leur service dans les moments de détresse, l'unité territoriale des pompiers de Lauterbourg avec toutes les sections rattachées ainsi que la renommée fanfare des pompiers de Schleithal.



Après la revue des troupes en compagnie des personnalités présentes — le député Frédéric Reiss, le vice-président du conseil départemental et référent de la compagnie de Haguenau Étienne Wolf, la conseillère régionale Évelyne Isinger, le conseiller départemental Paul Heintz, le maire de Mothern Marie-Bernadette Butzerin et son homologue de Munchhausen Richard Stoltz —, le commandant Jérôme Mutin, représentant du Service départemental d'incendie et de secours et commandant de la compagnie de Haguenau, a procédé à la lecture des textes officiels de nomination et de passation du commandement.

La section des pompiers volontaires de Mothern avec ses 35 jeunes sapeurs-pompiers était présente au grand complet pour rendre hommage à celui qui a onze années durant été un chef à l'écoute et motivant : Alexandre Ulm est entré chez les sapeurs-pompiers de Mothern en 1996. Il a gravi les échelons en suivant stages et formations, pour accéder au grade d'adjudant-chef, et avait pris le commandement de la section en 2007 en remplacement du sergent Matthieu Heideyer. Au cours de la cérémonie, il a été promu lieutenant pour prendre d'autres fonctions au sein de l'unité territoriale de Lauterbourg.

Courage et engagement : son successeur à la tête de la section mothernoise, Jonathan Hochmuth, est pompier depuis 2003. Différentes formations spécifiques lui ont permis d'accéder au grade d'adjudant.

Dans son allocution, le maire Marie-Bernadette Butzerin a exprimé sa gratitude envers Alexandre Ulm pour sa disponibilité, son courage et son sens de l'engagement. Elle a également adressé à Jonathan Hochmuth tous ses encouragements pour ses nouvelles fonctions.

Les personnalités présentes ont mis en exergue l'engagement citoyen et les valeurs des pompiers volontaires, parfois au détriment de leur vie familiale ou professionnelle.



Cimetière communal



Comme relaté dans le dernier bulletin communal, des plaquettes ont été posées sur certaines tombes afin de retrouver les ayants droits. Les personnes sont priées de se manifester en mairie.



7

Dates à retenir

Samedi 14 juillet :

A l'occasion de la Fête Nationale, une cérémonie se tiendra vendredi 13 juillet à 20 heures place de la Wacht et sera suivie d'un vin d'honneur et d'un défilé aux lampions. Cordiale invitation à tous.

Samedi 15 septembre :

Journée du Patrimoine. De 10h00 à 17h00 exposition d'anciennes photographies et d'objets de bateliers au musée de la Wacht. Si vous possédez des photos ou objets, ils pourront également être exposés.

Dimanche 11 novembre :

A l'issue de la messe aura lieu le dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts du cimetière pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale.

Dimanche 2 décembre : Fête de Noël des Aînés

Les personnes à partir de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints, sont invités à la fête. Les invitations avec talon-réponse parviendront en temps utile.

Bussière-Poitevine 1939 -2019

Il y a 80 ans, les Mothernois ont été accueillis à Bussière-Poitevine dans le Limousin ! Cette date anniversaire est une occasion de rendre visite à nos amis bussiérais ! La commune projette d'organiser un déplacement en 2019 !

Les personnes qui sont intéressées, peuvent d'ores et déjà se manifester en mairie. D'avance, merci.



Inauguration de l'école élémentaire Les Bateliers

La construction d'une école ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Le conseil municipal de Mothern avait lancé le projet en 2014. Après les périodes de concertation, recherche de financement et travaux, la nouvelle école baptisée « Ecole élémentaire Les Bateliers » a été inaugurée samedi le 17 mars 2018.

A Mothern, les traditions, les coutumes artisanales et les métiers anciens prennent tous leurs sens. Ils sont fortement influencés par la présence du Rhin. C'est en souvenir de tous ces anciens bateliers que ce nom est écrit en grand sur le mur de l'école. Joseph Weiss, 90 ans, ancien batelier, est venu assister à la cérémonie en témoignant des valeurs d'un passé récent par l'intermédiaire de son fils. Ces valeurs ont fait la fierté du village. C'est en transmettant aux jeunes l'histoire du passé qu'ils pourront mieux construire leur avenir.

Dans la cour de l'école, l'harmonie Sainte-Cécile a accueilli en musique les habitants, les représentants d'entreprises ainsi que les personnalités politiques et officielles. Les enfants du CP et CE étaient fiers de pouvoir présenter devant un public venu nombreux leur savoir-faire en chants et saynètes.

Dans son mot de bienvenue, Madame le Maire Marie-Bernadette Butzerin a salué la Sous-Préfète Chantal Ambroise, le Sénateur André Reichardt, le Député Frédéric Reiss, la Conseillère Régionale Evelyne Isinger, les Conseillers Départementaux Stéphanie Kochert et Paul Heintz, l'inspecteur de l'Education Nationale Jean-François Bohy, le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Bernard Hentsch, les maires et élus des villages environnants, l'architecte Nathalie Larché, le personnel enseignant, et toutes les entreprises ayant contribué à la réussite du projet mais aussi tous les partenaires financiers.

En s'adressant aux élèves et aux enseignants, Marie-Bernadette Butzerin citant Victor Hugo, a insisté sur le fait que cette école allait permettre de cultiver de nombreux centres d'intérêts pour les enfants avec des enseignants qui sont « des jardiniers en intelligence humaine ».

Les personnalités officielles ont toutes insisté sur la vision d'avenir de ce projet innovant d'envergure dans lequel la commune n'a pas hésité à se lancer. Il permet l'épanouissement et la réussite des enfants du village.

Pour clôturer cette belle cérémonie et permettre la visite des nouveaux locaux, les élèves du CE et CM ont interprété la Marseillaise et l'Hymne Européen. Le verre de l'amitié servi à la salle polyvalente a permis de continuer les discussions au sujet de ce nouvel outil à la disposition des enfants.



Remise de prix

Le 23 mars 2018 la commune de Mothern a organisé sa traditionnelle soirée en l'honneur des nouveaux administrés, des lauréats du concours des maisons fleuries ainsi que des sportifs méritants.

Mme le Maire Marie-Bernadette Butzerin a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants de la Commune qui se sont installés en 2017. Elle leur présenta succinctement la commune et plus spécialement sa situation géographique, sa démographie, son patrimoine, sa culture ainsi que tous ses atouts pour s'épanouir dans cet ancien village de bateliers.

Fernand Fetting, Adjoint au Maire les a interpellés nommément pour leur remettre un cadeau de bienvenue.

Nicole Joerger, Adjointe au Maire, entourée de quelques membres de la Commission Fleurissement félicita les lauréats des maisons fleuries retenus par le jury et remercia tous les participants pour les décorations de leur maison afin de contribuer à l'embellissement de notre village.

Félicité individuellement, chaque récipiendaire s'est vu remettre un diplôme, un bon d'achat de géraniums ainsi qu'un cadeau fleuri. Un "bon cadeau" de la fleuriste locale Nadine Ledan de l'enseigne « Sur une Note Fleurie » a également été remis.

Des associations locales étaient également invitées pour mettre à l'honneur des membres et sportifs méritants qui se sont distingués par leurs performances.

Mme Isabelle Schmaltz, Adjointe au Maire présenta un diaporama des clubs méritants notamment le Football Club avec 2 équipes championnes ; l'Amicale de la Course Populaire avec Natascha Bischoff 3 victoires en marathon et 1ère aux 100 Kms de Leipzig ; le Tennis Club avec 9 victoires du jeune Léo Englender, l'Association Cynophile avec Mahmoud Achour, Champion de France et Champion d'Alsace, Patrick Joerger, finaliste au championnat de France ; le Moto Cross : Participation au Paris-Dakar de Bruno Scheurer ; participation au championnat du monde junior, championnat d'Europe, championnat de France junior, vainqueur avec l'équipe de France de la coupe de l'avenir en Belgique de Yann Crnjanski ; Tir à l'arc : Rémy Mathis champion de France ; les Sapeurs Pompiers : Vice champion de France de football avec l'équipe du Bas-Rhin ; Judo : Nadine Bord, 9ème au championnat de France 2017, 2ème au championnat d'Alsace 2017, 3ème au championnat Grand Est 2017, 1ère au championnat d'Alsace 2018.

Après la remise des trophées à tous ces sportifs, la soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié.



Cérémonie 8 mai

C'est devant le Monument aux Morts du cimetière que s'est tenue la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 après la messe célébrée par le M. le curé Marcel Klipfel.

Le Maire Marie-Bernadette BUTZERIN entourée de quelques enfants a, avant son discours, salué l'ensemble des personnes présentes. Le message de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées a été lu à tour de rôle par quatre écoliers, Ludivine, Julie, Mallaurie et Guillaume.

Après le dépôt de la gerbe devant le Monument aux Morts, accompagné du Chef de Section des Sapeurs Pompiers Alexandre ULM et après une minute de silence, l'Harmonie Ste Cécile de Mothern sous la direction de Bruno MULLER entonna la Marseillaise.

Pour clôturer la cérémonie le Maire remercia M. le Curé, les anciens combattants, les enfants, les Sapeurs-Pompiers, l'ensemble de l'Harmonie, la chorale, les élus, ainsi que toutes les personnes présentes pour leur participation à cette manifestation et les invita au verre de l'amitié offert par la Commune à l'ancienne école maternelle.



Nettoyage de printemps écologique

Comme chaque année la commune a organisé le nettoyage de printemps du ban communal le samedi 24 mars 2018, l'après midi, mais cette fois-ci d'une façon particulièrement « écolo ».

En effet, deux attelages hippomobiles étaient de la partie sous la conduite des cochers « Lehmann », père et fils, à la grande joie des enfants qui avaient une préférence à circuler sur ces remorques.

La chasse aux débris divers, bouteilles, canettes, sacs plastiques, ferraille ou pneus abandonnés était ouverte sur plusieurs secteurs stratégiques du territoire communal : bord du Rhin, abords de plans d'eau, aire de jeu, forêt et chemin ruraux.

Grâce à la participation des Sapeurs-Pompiers et des Jeunes Sapeurs-Pompiers, des habitants bénévoles, des agents communaux et d'élus, cette opération citoyenne est renouvelée avec toujours le même objectif : rendre notre village plus propre et accueillant et améliorer son cadre de vie.

Au retour à la caserne des pompiers, un tri sélectif a été effectué avant d'acheminer la collecte à la déchetterie. Une collation offerte par la Commune à tous les bénévoles a clôturé la soirée.



10

Association foncière - taxe de remembrement

Le redevance de taxe de remembrement est facturée chaque année au vu de l'état de l'année précédente. En cas de vente ou d'achat de parcelle de terrain, pensez à le signaler à la mairie pour que le changement de propriétaire soit pris en compte lors de la nouvelle facturation en 2018.

Préservation des vergers

Pour l'achat par les particuliers d'arbres fruitiers à hautes tiges ou 1/2 tiges, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin subventionne cet achat à hauteur de 2/3. Le 1/3 restant est à la charge du particulier.

La commande est à faire par l'intermédiaire de l'Association des Arboriculteurs de Niederlauterbach et Environs. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

Crue du Rhin

Le 23 et 24 janvier dernier, le Rhin est sorti de son lit et la commune a mis en place des équipes de surveillance des digues.

Un grand merci aux surveillants !



Gestion des Eaux

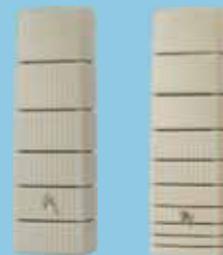
Acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie

L'opération "fourniture de cuves de récupération d'eau de pluie" est en cours sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin jusqu'à la fin de l'année 2019. Les prix et les modèles des cuves sont désormais fixés et des visites de contrôle de déconnexions de gouttières sont effectuées par Monsieur Thibaut LEFEVRE, agent du SDEA

Les cuves et les accessoires proposés sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et seront attribués en cas de déconnexion d'une ou plusieurs descentes de gouttières suivant les exemples ci-dessous (1 déconnexion = 1 cuve).



Les personnes ayant répondu au sondage seront contactées prochainement par Monsieur LEFEVRE qui est en charge du contrôle des déconnexions de gouttières et de la livraison des cuves. Si vous souhaitez adhérer à l'opération, vous pouvez le contacter au 07.87.22.05.16 ou par mail à l'adresse thibaut.lefevre@sdea.fr



Lutte contre les moustiques

C'est la saison des moustiques. Il existe trois familles de moustiques :

- les moustiques fluviaux au bord du Rhin et des rivières
- les moustiques forestiers dans les zones boisées
- les moustiques domestiques dans les tonneaux de récupération d'eau de pluie, petits bassins, récipients abandonnés, pneus...

Pour éviter la prolifération des larves, pensez à vider tous les espaces d'eaux stagnantes.

Des tablettes destinées au traitement des larves de moustiques dans les petits gîtes domestiques sont disponibles en mairie.



Les bouchons de l'espoir

L'association "Les Bouchons de l'Espoir 67", via une petite équipe de bénévoles est bien présente dans le secteur nord du Bas Rhin. Différents points de collecte ont été mis en place dans les écoles, ou périscolaires entre Lauterbourg et Roppenheim, Mothern et Betschdorf et même outre Rhin (école à Landau) et récemment des bacs ont été mis en place dans les supermarchés à Seltz au Super U, à Scheibehard au Carrefour et à Mothern au Proxi.



Les bénévoles se réunissent tous les 1ers samedis du mois entre 9h et 11h pour retrier tous les bouchons récoltés dans les locaux de l'ancienne coopérative agricole - route du Rhin.

Le développement de ces nombreux points de collecte demandent plus de tri et donc plus de bénévoles. Si vous avez à donner un peu de votre temps, rendez vous lors des prochaines collectes du : 7 juillet - 4 août - 1er septembre - 6 octobre - 3 novembre - 1er décembre.



SMICTOM, nouvelles consignes de tri

SMICTOM
NORD DU BAS-RHIN

Consignes de tri

A mettre en vrac dans le bac de tri sélectif

- Bouteilles et flacons en plastique** (vidés avec leur bouchon)
- Papiers et cartons** (propres)
- Briques alimentaires** (vides)
- Acier et aluminium** (boîtes, aérosols...)

A mettre dans le bac d'ordures ménagères

- Ordures Ménagères**
Poubelle d'ordures ménagères
- Plastiques non recyclables**
Poubelle d'ordures ménagères
- Verre**
Uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sont à déposer dans le conteneur à verre de votre commune ou en déchèterie.

NOUVEAU
Les petits emballages métalliques se recyclent : capsules, opercules, couvercles, tubes de crème, sachets et poches, blister de médicaments, dentelles, ...



Déchetteries

Lauterbourg : 03 88 94 83 80

Wintzenbach : 03 88 86 55 51

Horaires d'hiver :

Du 1er octobre au 31 mars :
du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Horaires d'été :

du 1er avril au 30 septembre :
du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Report de collecte

Voici le calendrier des reports de collecte des ordures ménagères du 2ème semestre 2018.

Le SMICTOM rappelle la nécessité de sortir les bacs **la veille** de la collecte.

Mercredi 15 août - Assomption :

Jeudi 1er novembre - Toussaint :

Mardi 25 et mercredi 26 décembre - Noël :

la collecte du mercredi 15 août est reportée au jeudi 16 août

la collecte du vendredi 17 août est reportée au samedi 18 août

la collecte du vendredi 2 novembre est reportée au samedi 3 novembre

la collecte du vendredi 28 décembre est reportée au samedi 29 décembre



La réduction des déchets, une priorité ! Des résultats en demi-teinte pour la Communauté de communes de la Plaine du Rhin....



Depuis 2015, dans le cadre de la redevance incitative, vous disposez pour vos ordures ménagères résiduelles (OMR) d'un bac de 240 l que vous êtes invités à présenter à la collecte au minimum tous les 15 jours. Cette mesure n'est pas suffisante : **nos poubelles sont encore trop pleines !!**



Priorité nationale, la **réduction des déchets** se décline au niveau du SMICTOM à travers l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets et un mode de répartition de la redevance qui tient compte des efforts de réduction OMR de chaque collectivité membre.

Notre bac OMR est **trop lourd** par rapport à la moyenne du territoire du SMICTOM. A titre d'exemple un habitant de la CC Pays de Niederbronn-Les-Bains produit en moyenne 120 kg d'OMR par an soit **60 kg de moins** qu'un habitant de la Plaine du Rhin.



Cela se traduit pour notre Communauté de Communes par une augmentation de notre contribution au SMICTOM (+18 500 € en 2018 que nous n'avons pas répercutée sur la facture des usagers).



Il est impératif de mettre nos poubelles au régime, des alternatives existent. Utilisez les outils et conseils à votre disposition :



- ⇒ le **site internet** du SMICTOM : www.smictom-nord67.com
- ⇒ les **composteurs** sont en vente à la Com Com pour 25 €
- ⇒ le **bac de tri** permet de valoriser briques alimentaires, emballages, acier, papier/carton, bouteilles et flacons plastique (poubelle bleue / jaune)

⇒ les **déchèteries** : le SMICTOM a développé de nouvelles filières pour vous accompagner dans cette démarche de réduction (plastiques souples, extension de la filière plâtre, éco-mobilier...).

Pour rappel, les autres filières existantes sont : déchets verts, bois, ferraille, gravats, huiles moteur et cuisine, papier/carton, piles/toxique, ...



⇒ les **conteneurs à verre** : le verre est indéfiniment recyclable : pensez-y...

⇒ les **conteneurs à vêtements**

⇒ l'autocollant **Stop-Pub** : il est disponible au SMICTOM



Donner une 2^{ème} vie aux déchets est un acte éco-responsable !

Le Président, Bernard HENTSCH

Ecole élémentaire

Des activités sportives

Le vendredi 6 avril 2018 à Seltz, les élèves des classes de CE2-CM1 et de CM2 ont participé au cross. Les enfants ont couru sur un parcours dans la forêt à côté du stade de foot. Il y avait environ 60 élèves par course. Parmi les élèves de Mothern à l'honneur, nous pouvons souligner les victoires de Maxime Melzer (CM2 garçons) et d'Isalie Deusch (CM1 filles) qui ont remporté leur course, et la belle 2ème place de Dylan Wanner (CM1 garçons).



Le vendredi 13 avril 2018, les classes du CP et du CE1-CE2 ont participé à la course longue de Beinheim. Ils terminent à la 4° et la 5° place en parcourant respectivement 36 900 m et 37 900 m. (Nombre de m additionnés pour tous les élèves d'une classe). Le nombre de médaillés parmi les élèves montrent la motivation de certains.



Le décathlon a eu lieu quant à lui le vendredi 20 avril 2018 à Lauterbourg, toujours pour les CP et les CE1-CE2. Les élèves devaient faire preuve d'adresse et de persévérance dans 10 disciplines telles que des lancers, des sauts, des courses, des jeux de balles ou de ballons. Ils y ont pris beaucoup de plaisir.



Le vendredi 18 mai avait lieu la rencontre de football à Mothern pour les classes de CE2-CM1 et de CM2. Cette journée a permis aux élèves des écoles du secteur de s'affronter lors d'un tournoi remporté par l'école de Scheibenhart. Dans un 2ème temps, des ateliers divers (technique, cécifoot...) ont été proposés par des intervenants de la Ligue d'Alsace de Football Amateur (LAFa)



Un grand merci au FC Mothern pour l'aide à l'organisation de la rencontre et la mise à disposition des installations.

Initiation au poney

Durant une semaine, du 14/05 au 18/05, les élèves des classes de CP et CE1/CE2 ont goûté aux joies de l'équitation au poney club des écureuils à Niederroedern. Durant toute la matinée, les élèves ont participé à différents ateliers: pansage, guidage, montage, vocabulaire, jeux, orientation. Les élèves étaient ravis de cette découverte.

Nous remercions les parents accompagnateurs sans qui ce projet n'aurait pas pu aboutir et nous espérons pouvoir renouveler cette activité l'année prochaine.



Sortie vélo des Cm2

Mardi 22 mai 2018, on est parti faire une sortie vélo. On a commencé sur la piste cyclable le long du Rhin jusqu'à Seltz. Quand on était devant le bac, le père de Thomas s'est rendu compte qu'un pneu du vélo de Victor avait un trou. Après la traversée du fleuve, on s'est arrêté sur un parking pour le réparer. Puis nous sommes repartis et on a roulé...et roulé sur un chemin où il y avait des cailloux en face de Mothern, là où il y a la maison violette. A cet endroit on a pu observer un couple d'oies Bernaches avec 16 petits.

Puis vers midi, M. Fütterer, le régisseur foncier des terres mothernoises en Allemagne, nous a emmenés sur les plages d'une gravière près d'Illingen pour manger le repas de midi. Il y avait deux arbres où on pouvait grimper et deux balançoires. Après une chasse aux coquillages, Madame le Maire nous a raconté l'histoire du Rhin, complétée par M. Fütterer qui en 25 ans a planté plusieurs milliers d'arbres de plus de 20 espèces !

Au retour nous nous sommes arrêtés à Plittersdorf pour manger une bonne glace ! Après cette pause méritée, nous avons repris le bac pour aller à Seltz, puis nous avons continué jusqu'à Mothern et enfin nous sommes arrivés à l'école à 16 heures après avoir parcouru 43 kilomètres. C'était une super journée!

Laura, Julia, Maxime... du Cm2

Au bord du Rhin...

De très bon matin,
En route vers le Rhin,
Les jeunes Mothernois
Ont vu de très belles oies.

Avec M. Fütterer et Mme le Maire,
Nous avons découvert nos terres.
Nous avons aperçu un arbre centenaire
Puis on a pique-niqué sur cette aire.

Quelques temps après, nous avons dégusté
Tout en sueur et très fatigués,
Une excellente glace italienne,
Un délice tombé du ciel, quelle aubaine !

Nous avons repris le bateau
Qui filait au beau milieu de l'eau.
Tout le monde était happy...
Quelle journée de folie !!!

Mallorie et Noémie



Ecole Maternelle

Visite à la Ferme

L'école maternelle aborde cette année les métiers.

Après les métiers de la bouche, du chantier, de la santé, voilà ceux liés à la ferme.

Pour bien illustrer ce thème, les enfants se sont rendus chez M. Franck LEHMANN rue de la Forge au mois de mai.

Ils ont pu caresser les ânes, les chevaux et le poulain nouveau né de 5 jours, les lapins ainsi que 3 tortues. Il ont pu admirer les poussins et une vache « highland » avec ses énormes cornes !

Un peu plus loin « au Giessen », il y avait également des chèvres et des poules, ainsi qu'une oie rue du Dasselberg.

Les CP se sont également rendus à la ferme, mais en plus ils ont marché jusqu'à la « Grasshohl » aux écuries de M. LEHMANN où ils ont vu des chevaux ainsi que des cochons.

Un grand merci pour l'accueil de la part des enfants et leurs maîtresses.

Les sentiers du théâtre

Les sentiers du théâtre organisent cette année une animation pour toutes les écoles de LA PLAINE DU RHIN.

Deux intervenants sont venus le 14 mai. Ils ont rapporté des « modules » en bois qui s'emboîtent les uns dans les autres. Pendant qu'un groupe peignait ces modules en utilisant des pochoirs, l'autre groupe pouvait construire et laisser libre cours à l'imagination.

16 Le mardi 5 juin, toute la maternelle s'est rendue à Niederlauterbach où les différentes réalisations ont été exposées. Petits, moyens et grands ont créé leur ville du futur !



Périscolaire



Le Périscolaire de Mothern est une structure pouvant accueillir 50 enfants de 3 à 11 ans :

Le matin de 7h à 8h30

Le temps du midi de 11h30 à 13h30

L'après-midi de 15h15 à 18h30

Pour tout renseignement et inscription vous pouvez joindre la directrice Isabelle DECK au 06 43 49 71 80



Bibliothèque

Lecture et chasse aux oeufs

Pour la 2ème année consécutive, le mercredi 4 avril 2018 les bénévoles de la bibliothèque proposaient une lecture de textes sur le thème de Pâques pour les jeunes enfants. Après une écoute attentive de la part de tous, les enfants impatients ont pu se mettre à la recherche des œufs en chocolat cachés dans la bibliothèque. C'est avec des paniers plein d'œufs que les enfants sont rentrés enthousiastes chez eux !



La bibliothèque municipale de Mothern ouvre ses portes les

lundi de 18h à 20h
mercredi de 16h30 à 18h
vendredi de 19h à 20h

Les adultes peuvent y trouver les dernières nouveautés en romans, polars et biographies pour une cotisation annuelle de 5€.

Un grand choix de nouvelles BD et de romans pour adolescents attendent nos jeunes lecteurs pour lesquels l'abonnement est gratuit.

Durant la période des grandes vacances 2018, les permanences sont assurées uniquement le lundi de 18h à 20h sauf le lundi de la Kaawe !

Tous les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent d'excellentes vacances et de belles découvertes littéraires !



Bacs de rangements des livres en bois réalisés par des bénévoles. Merci à eux !



Délibérations du Conseil Municipal

Toutes les délibérations dans leur intégralité sont affichées à l'extérieur de la Mairie et à la « Wacht ».

Séance du 19 décembre 2017

Construction d'une salle de musique intercommunale en extension de la salle polyvalente : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une salle de musique intercommunale en extension de la salle polyvalente pour un montant de 1 177,37 €.

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin :

Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « zones d'activités économiques »

Vu la délibération du 7 juillet 2016 du conseil de communauté de la Plaine du Rhin, relative à la mise à jour des statuts et des transferts de compétences au 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mothern en date du 25 octobre 2016 prenant acte du transfert de la zone d'activités économiques « Die Langenteile » à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au 01 janvier 2017,

Le Conseil Municipal :

- **autorise** le Maire à signer avec le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi que tous documents concernant la zone d'activités économiques.

Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un défibrillateur à la salle polyvalente

Le Conseil Municipal :

- **accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour l'acquisition d'un défibrillateur à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la Commune,

- **informe** la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin que ce montant sera de 916,38 €.

Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement

Vu le dernier renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Mothern en date du 16 novembre 2011,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'AFR de Mothern,

Mme le Maire rappelle que les membres du bureau sont nommés pour 6 ans parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitant ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture et l'autre par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal :

- **propose** les personnes suivantes pour siéger au sein du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Mothern :

1. Rémy MEYER
17, Rue du Kabach
Titulaire

2. Marc Emmanuel NUSSBAUM
19, Rue de la Vallée
Titulaire
3. Annette STRIEBIG
11, Rue de la Forge
Titulaire
4. Nicole JOERGER
33, Rue du Kabach
Suppléante
5. Monique SCHNEIDER
20, Rue de la Mairie
Suppléante

Conseil Départemental du Bas-Rhin: Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants:

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention correspondante

Restauration de l'église : Présentation des travaux

Sur la base de l'étude du Cabinet Alsace Nord Architecture (ANA) et de l'avis d'un architecte du patrimoine, Mme le Maire présente les travaux

Séances du Conseil Municipal

des différentes parties de l'église, à savoir, le clocher, le chœur et la nef, l'estimatif prévisionnel du coût des travaux ainsi que les aides financières possibles.

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2017 approuvant le principe d'organisation d'une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine à destination des entreprises et des particuliers qui pourront bénéficier d'une déduction fiscale.

Une convention sera signée début 2018 permettant le lancement de la souscription publique.

Les travaux à réaliser seront définis lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation des travaux.

Séance du 25 janvier 2018

Construction d'une nouvelle école élémentaire : Avenant aux marchés de travaux

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenants pour les marchés de travaux concernés dans le cadre de la construction d'une nouvelle école élémentaire.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** les avenants aux marchés de travaux de construction de la nouvelle école élémentaire pour un montant de 296,56 € HT.

Comité des Fêtes : Demandes de subventions

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le Comité des Fêtes pour l'organisation du Carnaval, le Conseil Municipal décide :

- **d'octroyer** une subvention de 1 000 € pour l'achat de bonbons et de friandises à distribuer lors de la cavalcade du dimanche 11 février 2018.

- **d'octroyer** une subvention de 250 € pour couvrir une partie des frais de nettoyage des rues après la

cavalcade du dimanche 11 février 2018

- **décide** le versement d'une subvention pour l'acquisition des toiles lycra pour le renouvellement d'une partie de la décoration de la salle polyvalente et fixe à 400 € le montant de la participation communale à verser au Comité des Fêtes de Mothorn sur présentation de la facture acquittée.

- **précise** qu'à compter de ce jour, toute demande de subvention des associations devra être soumise au Conseil Municipal préalablement à tout achat ou toute réalisation de travaux faisant l'objet d'une demande de subvention au Conseil Municipal.

Communauté d'agglomération de Haguenau : Avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale

Le Conseil Municipal :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant de modification de la convention de gestion du service public de fourrière animale conclue entre la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, la SPA et la Commune de Mothorn, fixant ainsi son échéance au 31 décembre 2018.

Association Anglerverein Karlsruhe: Fixation du tarif et renouvellement des conventions de location des eaux de pêche d'Elchesheim Illingen

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats de location des eaux de pêche du « BAGGERSEE ILLINGEN » et du « GOLDKANAL » situées sur le ban communal d'Elchesheim Illingen en Allemagne actuellement louées à l'Association de pêche Anglerverein Karlsruhe en Allemagne, arrivent à échéance le 31 mars 2018.

Le Conseil Municipal :

- **fixe** le tarif du loyer annuel net de la location des eaux de pêche du « BAGGERSEE ILLINGEN » à 12 140 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA au taux en vigueur en Allemagne (actuellement 19%) qui s'élève à

2 306,60 €, portant le montant du loyer annuel brut à 14 446,60 € TTC. Si le taux de la TVA change, le loyer annuel brut sera modifié en conséquence.

- **fixe** le tarif du loyer annuel net de la location des eaux de pêche du « GOLDKANAL » à 18 830 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA au taux en vigueur en Allemagne (actuellement 19%) qui s'élève à 3 577,70 €, portant le montant du loyer annuel brut à 22 407,70 € TTC. Si le taux de la TVA change, le loyer annuel brut sera modifié en conséquence.

- **décide** de renouveler la location des eaux de pêche du « BAGGERSEE ILLINGEN » et du « GOLDKANAL » à Elchesheim Illingen en Allemagne à l'Association de pêche : Anglerverein Karlsruhe, Herderstrasse 6, D-76185 KARLSRUHE (Allemagne)

- **dit** que ces contrats seront conclus pour une durée de 12 ans allant du 01 avril 2018 au 31 mars 2030 et que les loyers seront à payer annuellement par avance au plus tard le 01 avril de chaque année.

- **charge** le Maire de signer les contrats de location ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Restauration de l'église : Travaux à réaliser

Mme le Maire présente un document PowerPoint détaillé des travaux à réaliser au clocher, au chœur et à la nef, des photos montrant les parties vétustes ou dégradées ainsi que le chiffrage prévisionnel.

Le Conseil Municipal :

- **confie** la mission de maîtrise d'œuvre du projet de restauration de l'église au cabinet Alsace Nord Architecture (ANA) de Soultz-Sous-Forêts dont le taux de rémunération est fixé à 9% du montant prévisionnel hors taxe des travaux.

- **approuve** la réalisation du projet de restauration de l'église pour un montant prévisionnel global de 420 316 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et autres frais).

Séances du Conseil Municipal

- **approuve** la réalisation du projet de restauration de l'église en scindant les travaux en deux tranches :

a) Tranche ferme travaux : 307 400 € HT

- Travaux concernant le clocher : Toiture (y compris désamiantage) et façades

- Travaux concernant le chœur et la nef : toitures

b) Tranche conditionnelle travaux : 75 000 € HT

- Travaux concernant le chœur et la nef : façades

- **dit** que la tranche conditionnelle sera affermée suivant le résultat de l'appel d'offres des marchés publics ainsi que le résultat de la souscription publique par le biais de la Fondation du patrimoine.

- **sollicite** une subvention auprès de la Région Grand Est, au titre de la préservation et la restauration du patrimoine bâti privé ou public non protégé.

Séance du 06 mars 2018

Approbation des comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 du budget principal de M. Francis MENRATH, Trésorier de SELTZ ainsi que ceux des budgets annexes.

Approbation des comptes administratifs 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard KAPPS, 1er Adjoint au Maire et après s'être fait présenter par Mme le Maire les comptes administratifs de l'exercice considéré, vote les dits comptes, à savoir :

Commune

Fonctionnement

Recettes : 1 783 278,61 €

Dépenses : 779 647,32 €

Investissement :

Recettes : 2 012 439,08 €

Dépenses : 2 816 137,08 €

Illingen/Allemagne

Fonctionnement

Recettes : 128 866,19 €

Dépenses : 644 944,62 €

Investissement

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 13 104,33 €

Vote des taux des taxes communales 2018

Le Conseil Municipal :

- **décide** de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2018,

- **maintient** les taux des taxes communales pour l'exercice 2018, comme suit :

• 14,66% pour la Taxe d'Habitation

• 8,69% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

• 43,02% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

• 14,16% pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Office National des Forêts : Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes 2018

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes ainsi que le programme des travaux patrimoniaux, relatif à l'accueil du public pour l'exercice 2018.

Le bilan prévisionnel se présente comme suit :

Recette brute	59 860 €
Frais d'exploitation	- 37 507 €
Travaux patrimoniaux	- 10 064 €
Bilan prévisionnel	12 289 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** ces états

- **autorise** Mme le Maire à les signer ainsi que les conventions et devis y afférents.

Office National des Forêts (ONF): Etat d'assiette des coupes 2019

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a transmis l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2019 ; cet état comporte notamment le martelage à effectuer pendant l'hiver 2017/2018.

Ces coupes seront inscrites à l'état

prévisionnel des coupes de l'exercice 2019 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2018, début 2019.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2019 proposé par l'Office National des Forêts.

Caisse d'Assurance Accidents Agricoles:cotisations foncières 2018

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'affecter en 2018, mille cinq cents euros (1 500,00 €) du produit de la location de la chasse au paiement de la cotisation foncière de la C.A.A.A..

Voies Navigables de France : Avis sur le plan de gestion pluriannuel

Le Conseil Municipal :

- **émet** un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par Voies Navigables de France pour des travaux concernant le Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de dragage du Rhin de Huningue à Lauterbourg.

Séance du 28 mars 2018

Approbation des budgets primitifs 2018 : Budget principal et ses annexes

Les budgets primitifs pour 2018 proposés au vote du Conseil Municipal s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes de :

Commune :

Fonctionnement : 2 694 236,18 €

Investissement : 3 294 786,00 €

Illingen/Allemagne :

Fonctionnement : 170 559,41 €

Investissement : 213 663,74 €

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'adopter les budgets primitifs 2018 tels que proposés ci-dessus.

Séances du Conseil Municipal

Aménagement de l'entrée de l'école maternelle pour la mise en accessibilité PMR : Approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le plan de financement de l'opération d'aménagement de l'entrée de l'école maternelle pour la mise en accessibilité PMR comme suit :

Dépenses HT :
19 442,90 € (travaux)
2 760,00 € (maîtrise d'œuvre)

TOTAL : 22 202,90 €

Recettes :
8 881,16 € (DSIL Etat 40 %)
13 321,74 € (Autofinancement 60%)

TOTAL : 22 202,90 €

- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Fixation du prix pour la vente de peupliers Rue de la Vallée

Le Conseil Municipal :

- **fixe** le prix de vente des peupliers abattus Rue de la Vallée à Mothern à 45€ (quarante-cinq euros)/m³

- **charge** le Maire de procéder à la vente de ces peupliers et d'établir le contrat correspondant.

Demande de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente dans le cadre d'une représentation théâtrale

Le Conseil Municipal, considérant que l'organisation d'une soirée théâtrale ayant eu lieu le 3 mars 2018 au profit de la mission de Sœur Maria ENGLENDER au Cameroun est réalisée dans un but humanitaire,

- **décide** d'accorder une remise de 50 % sur le tarif de location de la salle, soit 140 € : 2 = 70 €

Les frais d'électricité et de matériel cassé et manquant restent à la

charge du locataire ainsi que les frais de nettoyage.

Amicale Cynophile de Mothern : Demande de soutien financier ou d'un avantage sur la location de la salle polyvalente pour l'organisation de la finale du championnat de France IPO

Le Conseil Municipal :

- **décide** de soutenir l'Amicale Cynophile de Mothern dans le cadre du championnat de France IPO I-II-II du 30 mars 2018 au 1er avril 2018 sur son terrain situé Route du Rhin à Mothern.

- **décide** la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente à l'Amicale Cynophile de Mothern le weekend du 30 mars 2018 au 1er avril 2018.

Les frais d'électricité et de matériel cassé et manquant restent à la charge du locataire ainsi que les frais de nettoyage.

Séance du 17 mai 2018

Aménagement de l'entrée de l'école maternelle pour la mise en accessibilité PMR : Attribution des marchés

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** du déroulement de la consultation des entreprises,

- **retient** les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 Serrurerie
Ets GIECK, Haguenau
4 895,90 €

Lot 2 VRD
HEIBY et Fils, Soultz-Sous-Forêts
14 547,00 €

TOTAL HT : 19 442,90 € + Taux de TVA en vigueur

- **autorise** Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus ainsi que tous documents se rapportant à ces marchés.

Restauration de l'église : Attribution des marchés

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** du déroulement de la consultation des entreprises,

- **retient** les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 Echafaudages
SARL KAPP Echafaudages, Strasbourg
43 493,00 €

Lot 2 Désamiantage
AMIANTEKO, Bergheim
6 750,00 €

Lot 3 Charpente bois
Charpentes FIERHELLER, Schaffhouse-près-Seltz
46 175,00 €

Lot 4 Couverture / Zinguerie
OLLAND SAS, Haguenau
159 960,33 €

Lot 5 Electricité
K3E, Mothern
6 987,55 €

Lot 6 Serrurerie
Métallerie SCHEIBEL, Gunstett
16 808,00 €

Lot 7 Crépis
MARMILLOD Peinture, Lembach
38 615,00 € / tranche ferme
22 296,00 € / tranche conditionnelle

Lot 8 Traitement grès des Vosges
DECAP'ECO 67, Forstfeld
7 900,00 € / tranche ferme
14 800,00 € / tranche conditionnelle

TOTAL HT : 363 784,88 € + taux de TVA en vigueur

- **autorise** Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus ainsi que tous documents s'y rapportant

- **charge** Mme le Maire d'affermir les tranches conditionnelles des lots 07 et 08 par la notification aux titulaires d'un ordre de service au plus tard un mois après la notification des présents marchés.

Séances du Conseil Municipal

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal :

- **autorise** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des données et ses avenants subséquents.

- **décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire.

Personnel communal

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'adopter les ratios d'avancement de grade comme suit :

Ensemble des grades de la collectivité / Ratio 100 %

- **décide** d'instaurer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel pour les cadres d'emplois suivants : agents de maîtrise, adjoints techniques, adjoints administratifs.

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Le Conseil Municipal :

- **décide** le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin correspondant aux travaux de stabilisation des berges rue de la Vallée à Mothern pour un montant de 8 183,50 € correspondant à 50% du montant restant à la

charge de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

- **décide** de fixer à 1 an la durée d'amortissement de ce fonds de concours.

Demande de subvention : Les Amis de la Marche et de la Pétanque : Agrandissement du Club House

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Les Amis de la Marche et de la Pétanque de Mothern pour l'agrandissement du Club House qui sera réalisé par les bénévoles de l'association et dont le coût total des matériaux s'élève à 7 497,04 € TTC selon les devis transmis.

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'attribuer une subvention de 1 500 € maximum à l'association Les Amis de la Marche et de la Pétanque de Mothern dans le cadre de l'agrandissement de leur Club House, représentant environ 20 % du coût total des matériaux,

- **dit** que cette subvention sera versée sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanismes nécessaires,

- **dit** que la subvention sera versée sur présentation des factures acquittées,

- **dit** que le montant de la subvention sera proratisée si les factures présentées sont d'un montant inférieur aux devis présentés dans le cadre de la demande de subvention.

- **décide** de donner gracieusement à l'association Les Amis de la Marche et de la Pétanque de Mothern l'ancienne porte d'entrée de la salle polyvalente si celle-ci peut être utilisée dans le cadre des travaux d'extension du Club House de l'association

- **charge** Mme le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

M. Fernand FETTIG, membre du comité de l'association Les Amis de la Marche et de la Pétanque de Mothern, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Football Club de Mothern : Participation à l'entretien des terrains

Le Conseil Municipal :

- **décide** de participer en 2018 à l'entretien des terrains de football jusqu'à concurrence de 3000 €.

M. Alain JOERGER, membre du comité de l'association du Football Club de Mothern, a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Salle polyvalente : Frais de nettoyage du hall d'entrée et des sanitaires

En cas de location de la salle polyvalente à un particulier, une association, etc... et en cas de mise à disposition de la salle de musique à un membre de l'Harmonie Sainte Cécile, le hall d'entrée et les sanitaires sont utilisés en commun.

Il conviendrait dès lors, que les frais de nettoyage (hall d'entrée et sanitaires) soient répartis entre les deux parties.

Le Conseil Municipal **décide** que :

- les frais de nettoyage du hall d'entrée et des sanitaires appliqués par la société de nettoyage désignée par la Commune, soient répartis pour moitié entre le locataire de la salle polyvalente et l'utilisateur (membre de l'Harmonie Sainte Cécile) de la salle de musique

- les frais de nettoyage du hall d'entrée et des sanitaires appliqués par la société de nettoyage désignée par la Commune, soient facturés en totalité au membre de l'Harmonie Sainte Cécile utilisant la salle de musique en cas de non utilisation de la salle polyvalente par un autre locataire.

Séances du Conseil Municipal

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017

Le Conseil Municipal :

- **N'émet pas d'observations particulières** au rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BIOMETHA portant sur l'implantation d'un méthaniseur à Wissembourg et la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

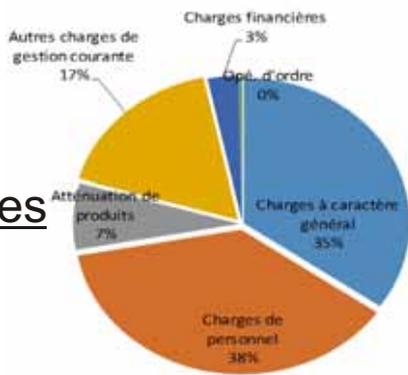
Le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable à la demande.

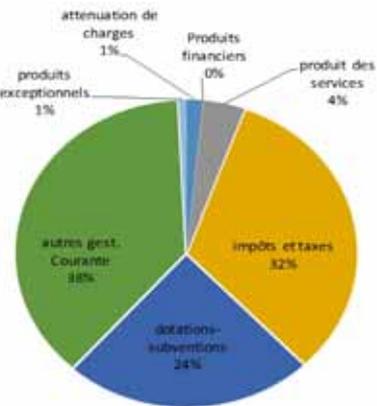
Comptes administratifs 2017

Section de fonctionnement

Dépenses

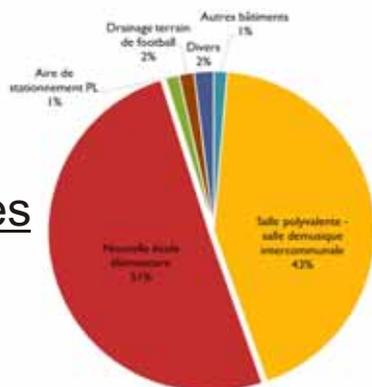


Recettes

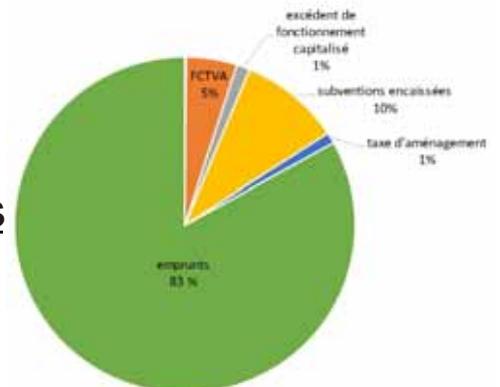


Section d'investissement

Dépenses



Recettes



Poursuite des investissements et stabilité de la fiscalité

Le budget communal voté par le Conseil Municipal le 28 mars 2018, s'élève pour l'année 2018, en fonctionnement et en investissement, à 5 989 022,18 €.

Malgré une baisse des dotations de l'Etat et le maintien des taux des taxes communales, de nouveaux projets ont pu être engagés, en particulier les travaux de restauration de l'église Notre Dame de la Visitation.

Ces efforts traduisent la volonté de la Commune à investir pour l'avenir.

Les rencontres des aînés



Arrivée des rois mages

Première rencontre des aînés - Mercredi, le 10 janvier à Mothern.

L'esprit de Noël était encore bien présent grâce au passage des mages... Dix enfants étaient présents et ont contribué à cet après-midi très chaleureuse.

Amélie, Antoine, Clémence, Estéban, Inès, Justine, Laure, Ludivine, Mallaurie et Manon ont animé une crèche vivante.

Avec leur dromadaire, les reines ont déambulé jusqu'à l'enfant où l'étoile s'est arrêtée, puis elles ont lu des textes en français et en allemand, nous dévoilant ainsi la signification symbolique des 3 cadeaux offerts.

Les délicieuses galettes du boulanger Didier Schneider et offertes par la commune ont régalé petits et grands.

Après le goûter, les aînés ont reçu une carte de vœux coloriée sur place par les enfants. Un bel investissement de la part de chacun des enfants.

Un beau moment de partage et d'échanges intergénérationnels en présence du maire Marie-Bernadette Butzerin et de ses adjointes.

Avant de se séparer, les aînés ont fredonné quelques airs très connus, accompagnés par leur fidèle accordéoniste Louise.



Sortie printanière

Mercredi 23 mai, les aînés de Mothern étaient au rendez-vous pour une belle sortie dans les Vosges du Nord. Dans une ambiance joviale et avec le plaisir de se retrouver, c'est au Restaurant Le Cleebourg, en bordure de forêt, qu'ils ont pu partager le repas de midi. L'établissement est tenu par Charlotte, originaire de Mothern où un chaleureux accueil a été réservé aux aînés.



Dans l'après-midi, le groupe a visité la Cave de Cleebourg où un petit film a été projeté. Beaucoup d'entre eux ont en effet connu le travail des vignes et des souvenirs ont rejailli : les tailler, les nourrir, le vigneron n'a pas de répit, c'est un métier qui ne connaît pas de saison !

Ensuite, toujours dans l'ambiance des vignes, un verre à l'effigie de la Cave de Cleebourg a été offert aux participants. Une belle découverte gustative !

Ce fut une agréable journée partagée avec Mme le Maire de Mothern, ses adjointes Isabelle et Nicole ainsi que Monique et Martine, conseillères municipales et membres du CCAS.



Sénat et Assemblée Nationale

Mercredi 11 avril 2018, le Maire Marie-Bernadette Butzerin, des membres du conseil municipal, de diverses commissions communales et leurs conjoints ont visité l'Assemblée Nationale et le Sénat à PARIS.

Le député Frédéric REISS a accueilli le groupe avant la visite et a partagé avec eux le déjeuner au restaurant de l'Assemblée Nationale.

En milieu d'après midi c'est au tour du sénateur André REICHARDT d'accueillir les élus et de leur faire découvrir les richesses architecturales et historiques du Sénat.



Tous les participants ont unanimement apprécié cette journée en présence de nos parlementaires. Ce fut l'occasion de découvrir des lieux chargés d'histoire et d'en savoir plus sur le processus législatif de notre pays.

Civisme : rappel des règles



Pour passer un bon été et éviter les conflits, n'oublions pas :

- Les bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. En cause le plus souvent : les tondeuses, les aboiements de chien et la musique à partir de 22 heures.

- Toute personne prise à porter atteinte aux biens publics est passible de poursuites. Pour les mineurs, ce sont les parents qui sont responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.



- La déchetterie permet d'accueillir les gros volumes ainsi que les objets qui n'ont plus leur place dans les poubelles individuelles. Concernant le jardin, les déchets verts peuvent être broyés et compostés. Et les branchages ne doivent pas être brûlés mais amenés en déchetterie. Rappelons que le brûlage de 50 kg de végétation émet autant de particules qu'une voiture diesel récente parcourant 6000 km.

- Et n'oublions pas bien sûr que les déjections des chiens sont à ramasser et à jeter dans une poubelle !



- La rue est un espace partagé, alors veillons à respecter les limitations de vitesses. Pour les stationnements, respecter les endroits dédiés permet de libérer les trottoirs en facilitant l'accès aux poussettes et aux fauteuils roulants. Les stationnements au niveau des croisements gênent également l'accès des piétons mais aussi la visibilité des autres conducteurs et sont à proscrire.

Travaux et réalisations

Ecole élémentaire Les Bateliers

Les portes ouvertes du samedi après midi 17 mars 2018 qui ont fait suite à l'inauguration, ont permis de découvrir les locaux de la nouvelle école ; les visiteurs étaient nombreux et tous ont été unanimes quant à l'agencement des salles de classe et autres locaux ainsi qu'à la qualité des matériaux utilisés.



26 Coût H.T. de la nouvelle école élémentaire : 1 850 000 €

Ce montant comprend les travaux et les honoraires d'architecte, bureaux d'études, de contrôle, etc...

Les subventions :

- Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	350 000 €
- Etat : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local	250 000 €
- Région Grand-Est	26 480 €
- Conseil Départemental du Bas-Rhin : Fonds de Solidarité Communale	100 000 €
- Dow France usine de Lauterbourg	5 000 €

Nous attendons encore une contribution de l'entreprise allemande Valett & Ott (graviériste en Allemagne) ; la communauté de Communes de la Plaine du Rhin versera une aide pour le mobilier scolaire et le matériel informatique.

Un grand merci à nos partenaires financiers !

Acquisition d'un logiciel informatique

La Commune va s'équiper d'un nouveau logiciel qui lui permettra de gérer informatiquement les parcelles 'allmendes' lui appartenant et qui sont louées au titre des prés et des terres.

Travaux de stabilisation de la berge Rue de la Vallée



Un affaissement de la berge a été constaté et des travaux de stabilisation ont été réalisés à l'automne dernier ; c'est la Communauté de Communes qui a payé la moitié soit 8 183,50 € dans le cadre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et comme il s'agit d'un investissement, la commune a payé l'autre moitié.

Acquisition de matériel



La commune a investi dans différents matériels portatifs et l'acquisition d'une remorque à benne électrique.

L'emploi de ces outils améliore la qualité du travail et génère un gain de temps.

Le Mât des Bateliers

Après avoir bénéficié d'une remise en beauté (sablage, peinture et réparations) le mât des bateliers est de nouveau relevé et a retrouvé toute sa splendeur au centre du village, place de la Wacht



Assainissement Rue de la Paix

Des travaux de remplacement du réseau existant des eaux usées et de la reprise de branchements sont programmés par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle. Les travaux devraient démarrer prochainement et les riverains seront informés par courrier.

27

Réfection des chemins ruraux

Récemment la Commune ainsi que l'Association Foncière ont entrepris la réfection de divers chemins ruraux et d'exploitation notamment aux lieux-dits Hundsaecker, Loch, Ebene, Hohlack, Kühlaeger, Chemin au bas de la digue des hautes eaux et Rue de la Forge pour un montant estimé des travaux de près de 15 000 €.

Ces travaux ont été interrompus suite aux dernières pluies diluviennes qui ont détériorées d'autres chemins en formant des ravines, engendrant des glissements de terrain et les rendant impraticables. Pratiquement tous les chemins en pente sont concernés et ont été fermés à la circulation par mesure de sécurité. La Commune a d'ores et déjà entrepris leur réfection par ordre de priorité.

Le coût de ces travaux supplémentaires pourra facilement voir tripler le montant prévu à cette ligne budgétaire.

Formation défibrillateur

La commune compte désormais trois défibrillateurs :

- à la mairie
- à l'entrée du Musée de la Wacht
- à la salle polyvalente, près de l'entrée de la cuisine.

Une formation à l'utilisation d'un défibrillateur a eu lieu le 27 avril à la salle polyvalente.



Vie communale

Projets 2018

Restauration de l'église Notre Dame de la Visitation

Dans les bulletins communaux du 1er et du 2ème semestres 2017, nous vous informions du projet de restauration de l'église ; nous avons bien avancé sur ce projet puisque les travaux ont démarré il y a quelques jours et dureront 6 mois environ.

Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine

Entretemps, a été signée une convention tripartite avec la Fondation du patrimoine, le Conseil de Fabrique de la paroisse et la Commune ; la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique est un organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise valeur du patrimoine. C'est un interlocuteur important car il peut recueillir les dons pour financer les projets de sauvegarde du patrimoine et attribuer des aides financières aux communes.

Des dépliants ont été déposés dans les boîtes aux lettres de tous les foyers à Mothern et la souscription publique est en cours ; **des dons peuvent être versés durant toute la période des travaux et ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour les particuliers, ou pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés.**



Réunion publique du 17 avril 2018

Près d'une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'ancienne école maternelle pour apprendre davantage sur les travaux de restauration de l'église.

28



Quels travaux seront entrepris ?

1. Clocher

- Restauration de la croix
- Remplacement du poinçon en bois et du cône en zinc
- Désamiantage des tuiles existantes
- Remplacement des tuiles par des ardoises naturelles
- Piquage du crépi et réalisation d'un enduit à la chaux
- Remplacement de la zinguerie
- Nettoyage des éléments en grès des Vosges

2. Chœur et nef

- Traitement de la charpente
- Remplacement des lattes et des tuiles
- Remplacement zinguerie
- Nettoyage encadrement en grès des Vosges
- Remplacement grilles de protection des vitraux
- Ravalement des façades
- Remplacement de l'étanchéité des entrées principale et latérale

Financement :

Dépenses :

- Le montant des travaux et des honoraires d'architecte se chiffre à 420 000 € hors taxes sauf imprévus en cours de chantier

Recettes :

- Une subvention de la Région Grand-Est est attendue ; le dossier est en cours d'instruction.

- Montant des dons de la souscription publique en date du 27 juin (particuliers, entreprises, autres) : 55 745 €.

- Participation de la Fondation du Patrimoine : non connue à ce jour

- Participation du Conseil de Fabrique : 10.000 €

Par ailleurs, le Football club de Mothern, lors de son dernier match à domicile le 10 juin dernier, a décidé de verser le bénéfice des entrées et de la buvette à la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'église, à savoir 1 054€.

L'Amicale de la Marche et de la Pétanque organisera un repas de midi à la salle polyvalente dimanche 9 septembre et le bénéfice sera également destiné aux travaux.

MERCI à tous les donateurs et aux associations pour leur générosité et l'aide au financement de notre patrimoine culturel !

Les dons peuvent être versés durant toute la période des travaux.

Comment faire un don ?

- **Soit envoyer le chèque libellé à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine église de Mothern » à : Fondation du Patrimoine 9 place Kléber 67000 STRASBOURG**

- **Soit remettre le chèque sous enveloppe, à la mairie ou au presbytère**

- **Soit faire un don sécurisé en ligne sur : www.fondation-patrimoine.org/2752**

Pendant les travaux, l'église restera accessible pour certaines messes et les détails vous seront communiqués dans le bulletin paroissial et sur le panneau électronique place de la Wacht.

Nous vous demandons de rester vigilants aux abords du chantier et vous remercions pour votre compréhension.

Eglise : Médailles et porte clés

Des médailles et des porte clés à l'effigie de l'église Notre Dame de la Visitation sont en vente en mairie au prix respectif de 2€ et 3€/pièce. Le bénéfice est destiné à la restauration de l'église

Ecole maternelle

Mise en accessibilité

L'entrée principale n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ; c'est la raison pour laquelle des travaux seront entrepris dès le début des vacances d'été.

Une rampe avec une main courante sera installée et les pavés actuels seront réutilisés ; l'espace vert devant l'école sera remplacé par de l'enrobé pour y fixer des range-vélos.

Informatique

8 tablettes ont été achetées pour les travaux informatique en petits groupes des élèves de l'école maternelle.

Rue du Stade - Travaux en cours



Les travaux d'assainissement entrepris par le SDEA ont démarré le 9 avril 2018 et sont terminés ainsi que ceux réalisés par le Syndicat des Eaux de Lauterbourg ; puis Electricité de Strasbourg prévoit la pose d'un réseau HTA.

S'en suivront les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, à savoir la mise en souterrain du réseau Orange et la pose du réseau d'éclairage public.

Puis la Communauté de communes de la Plaine du Rhin réalisera les travaux de voirie en automne pour une durée de quelques semaines.

Le Kabach sort de son lit

**Lundi
11
Juin
2018**



Rue des Bateliers



Route du Rhin



Route de Lauterbourg



Rue de la Vallée



Route vers Neewiller



Lotissement in dem Biegen



Poste de commandement



Terrain de jeux de la Neuwies



Chemin rural détérioré



Terrain de foot

Le carnet

ILS NOUS ONT REJOINTS...


Kylian GABEL

Le 18 décembre 2017
Fils de Steve GABEL
et de Elodie MARCHAND

Leyann JEROME

Le 14 avril 2018
Fils de Steeve JEROME
et de Nadine MEYER

Mila FETTIG

Le 13 février 2018
Fille de Sébastien FETTIG
et de Anne-Catherine LEHRER

Elio FRITZ

Le 18 mai 2018
Fils de David FRITZ
et de Anaïs WEBER

Nathan SCHIEHL

Le 5 mars 2018
Fils de Davis SCHIEHL
et de Isabelle JUNG

Jade LUSTIG

Le 20 mai 2018
Fille de Cédric LUSTIG
et de Coralie SCHMITT

**Tous nos voeux de bonheur
aux heureux parents**

ILS SE SONT UNIS...


Marc SCHALLER et Jennifer ROOS

Le 14 avril 2018

Serge SCHOULLER et Sandra KRAEMER

Le 4 mai 2018

Toutes nos félicitations aux époux

32

ILS NOUS ONT QUITTÉS...


Brigitte RÜHLE née KIELMANN

Le 24 décembre 2017 à Haguenau

Alfred GABEL

Le 10 février 2018 à Mothern

Elisabeth BORD née FESER

Le 27 décembre 2017 à Wissembourg

Michel DIETRICH

Le 27 février 2018 à Strasbourg

Agnès Mathilde MEYER née HAGER

Le 11 janvier 2018 à Wissembourg

Marie Rose ENGLENDER née SCHAUINGER

Le 18 mars 2018 à Mothern

Alphonse Edouard MEYER

Le 19 janvier 2018 à Strasbourg

Fernand FRIEDMANN

Le 25 mars 2018 à Wissembourg

Jean-Claude SCHAEFER

Le 30 janvier 2018 à Haguenau

Alphonse SCHAUINGER

Le 23 avril 2018 à Wissembourg

Marie-Anne MEYER née MEYER

Le 9 février 2018 à Wissembourg

Françoise MEYER née SCHIEHL

Le 29 mai 2018 à Wissembourg

Marie Ange FEIST née KOEBEL

Le 3 juin 2018 à Haguenau

Emilie SENGER née WEISS

Le 12 juin 2018 à Wissembourg

Arsène PFLUG

Le 14 juin 2018 à Wissembourg

Elise GERHARD née KLOTZ

Le 29 juin 2018 à Haguenau

Nos plus sincères condoléances aux familles en deuil



ANNIVERSAIRES 3ème TRIMESTRE 2018

98 ans	le 05 septembre	RUCK née MEYER Joséphine
95 ans	le 28 août	LOEFFLER née MEYER Catherine
91 ans	le 03 juillet	WEISENBURGER née FRITZ Emma
90 ans	le 04 septembre	MEYER née SCHMALTZ Lucie
89 ans	le 02 juillet	JOERGER née MEYER Sophie
89 ans	le 09 juillet	JOERGER Auguste
89 ans	le 22 juillet	MEYER née HEINTZELMANN Madeleine
89 ans	le 11 septembre	SCHAUINGER née KOEBEL Mathilde
88 ans	le 21 août	RUCK Edmond
88 ans	le 22 août	HOCHMUTH née WEISS Marguerite
86 ans	le 06 juillet	HEINTZELMANN née FRITZ Léonie
85 ans	le 30 juillet	GIULIATO née HEINTZELMANN Berthe
84 ans	le 10 septembre	BENDER Albert
84 ans	le 19 septembre	KNAUB née FRITZ Anne
83 ans	le 15 juillet	WEISENBURGER née SCHREINER Emma
83 ans	le 19 septembre	FAUTH Heinz
82 ans	le 26 juillet	SCHILLING née ZINCK Marie Joséphine
82 ans	le 22 août	KOLHEB née HEINTZELMANN Hélène
82 ans	le 27 septembre	SCHALLER André
81 ans	le 06 juillet	IMBERY Roger
81 ans	le 09 juillet	VOGEL née SCHEURER Madeleine
81 ans	le 28 juillet	JOOS Raymond
81 ans	le 06 août	GABEL née CLAUSMANN Madeleine
81 ans	le 13 août	GERHARD née MEYER Marie-Hélène
81 ans	le 21 août	HEMBERGER Charles
81 ans	le 07 septembre	KNOERR Xavier
80 ans	le 01 juillet	SCHMITT Alphonse
80 ans	le 07 juillet	SCHMITT née SCHAUINGER Marie



ANNIVERSAIRES 4ème TRIMESTRE 2018



**Tous nos voeux de
bonne santé
à nos aînés**

94 ans	le 08 novembre	WEISENBURGER née SCHWARTZ Hortense
91 ans	le 23 octobre	WEISS Joseph
88 ans	le 22 octobre	SCHEHR née BUHLER Georgette
88 ans	le 19 novembre	MEYER née HAGER Marie
87 ans	le 24 novembre	SCHALLER née SEITHER Elise
87 ans	le 30 novembre	DECK André
87 ans	le 23 décembre	MEYER Eugène
86 ans	le 08 décembre	SCHWARTZ née BORD Marie
85 ans	le 27 novembre	ULM née HOCHMUTH Sophie
84 ans	le 18 novembre	FETTIG née MEYER Elise
84 ans	le 10 décembre	SCHMALTZ née WAHL Léonie
83 ans	le 03 octobre	ENGLENDER Roger
83 ans	le 04 novembre	BOCK Charles
83 ans	le 06 novembre	SCHREINER née MOOSMANN Alma
83 ans	le 29 décembre	ZALEWSKI née POTSCHKA Ernestine
82 ans	le 24 octobre	FRITZ Antoine
82 ans	le 25 octobre	BAUMANN Théodore
82 ans	le 28 octobre	SCHMITT née HOLTZER Marguerite
82 ans	le 30 novembre	WEISENBURGER née BORD Louise
81 ans	le 01 novembre	SCHMITT Raymond
81 ans	le 01 novembre	JOERGER née MEYER Rose Marie
81 ans	le 08 décembre	BORD Robert
80 ans	le 04 octobre	IMBERY François
80 ans	le 21 novembre	DECK Lucien
80 ans	le 13 décembre	SCHMITT née ZIMMERMANN Louise

Vie communale

Suite aux pluies diluviennes du 11 juin 2018, le bassin de rétention situé sur le Kabach, au lieudit Hundsaecker/Loch construit en 1988 /1989 et initialement destiné à assurer la protection de Mothern contre les inondations s'est considérablement détérioré.

En conséquence, des analyses détaillées de l'ouvrage devront être effectuées de façon à déterminer les mesures à entreprendre, selon tous les aspects inhérents à un tel ouvrage (la réglementation, la sécurité de l'ouvrage, le niveau de protection...).

Ces analyses permettront d'entamer concrètement des démarches de planification visant la concertation avec la profession agricole dans la gestion des ruissellements en amont du village, l'amélioration des écoulements dans la traversée du village et enfin la construction et la gestion d'ouvrages destinés à la lutte contre les inondations et ce, sur l'ensemble du bassin versant du Kabach.

Ce travail de planification sera mené en collaboration avec la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle.

Nous souhaitons sensibiliser la population de Mothern sur les délais liés à ces démarches qui peuvent courir de quelques mois pour les études à plusieurs années pour les constructions d'ouvrages. En conséquence, de manière à anticiper de futurs cas d'inondation, la commune étudiera divers dispositifs (alerte, protection individuelle, etc...).

D'ores et déjà, nous vous informons qu'un salon de l'inondation organisé par le SDEA se tiendra le 27 et 28 octobre 2018 au centre culturel de Brumath.

<https://www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/les-inondations/le-salon-de-l-inondation>



Vue aérienne de Mothern inondé



Amicale Cynophile de Mothern

Après avoir organisé la finale du championnat de France IPO en avril, l'Amicale Cynophile de Mothern organisera son **concours annuel le 22 et 23 septembre 2018**, sur son terrain route du Rhin.

Il vous sera possible de réserver votre repas du dimanche midi. Une petite restauration vous sera proposée sur place.

N'hésitez pas à passer pour découvrir ou redécouvrir cette discipline !



Aéromodélisme

Cette année la fête de l'aéromodélisme a connu une météo plutôt mitigée.

L'aéro Modèle Club Clément Ader proposait le samedi 12 mai une soirée tarte flambée faite maison qui fut bien appréciée par les gourmands venus se régaler jusqu'à plus faim. Une température agréable et l'animation musicale assurée par les Modere Lumpe ont suffi pour réchauffer les cœurs et provoquer l'ambiance festive qui fait leur réputation jusque tard dans la nuit. Les places assises sous le chapiteau se sont faites rares et la soirée fût une réussite.



34

Dimanche a été l'occasion de voir les modèles réduits en évolution dans un ciel certes couvert, mais sans pluie. Nos modélistes et ceux des clubs environnants se sont évertués pour épater le public qui a pu admirer différentes facettes de ce passe temps, la voltige, le planeur, l'hélicoptère avec comme nouveauté cette année, le lâcher de parachutistes en modèle réduit. D'autres auront apprécié nos menus à midi. Nous avons un public connaisseur, qui nous est fidèle depuis de longues années. Nous tâchons de rendre ce week end agréable, vous nous le rendez bien et nous vous en remercions vivement, cette association peut vivre grâce à votre soutien.



Si vous souhaitez débiter dans l'aéromodélisme n'hésitez pas à nous contacter au 03.88.54.61.02 ou par mail amc.mothern@gmail.com. Nous avons des moniteurs qui sauront vous conseiller pour la construction ou l'achat d'un modèle réduit et vous accompagner pour vos premiers vols. Abientôt !

Fête paroissiale

Sous un soleil magnifique et dans une atmosphère de piété populaire, à la fois joyeuse et solennelle, un grand nombre de fidèles de la communauté de paroisses du bord du Rhin et de la Lauter sont venus suivre la procession animée par les chorales de la communauté de paroisses et l'Harmonie Sainte Cécile de Mothern.

Le cortège a marqué l'arrêt à chacun des quatre autels gracieusement érigés et décorés par les riverains, pour un moment de prière et de recueillement. Grâce à la formidable implication de nombreux bénévoles, les festivités de la Fête-Dieu se sont prolongées autour d'un repas paroissial, organisé pour la deuxième fois par la Chorale Sainte Cécile et le Conseil de Fabrique.

Le bénéfice dégagé sera affecté au financement des travaux de l'église. La campagne de financement participatif via la Fondation du patrimoine et la commune en partenariat avec le conseil de Fabrique bat son plein, avec le concours des associations locales et de particuliers qui étaient présents en ce jour de fête et ont apporté leur soutien.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à cet appel.



Marche Gourmande et Musicale 8^{ème} édition

MARCHE ANIMATIONS GASTRONOMIE MUSIQUE

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

Inscriptions avant le 1 Sept. 2018
(Sous réserve de disponibilité)
Demandez votre formulaire de participation
auprès des musiciens ou au
06.82.67.52.16
« direction@lecléebourg.com »
Ou téléchargez le sur
www.harmonie-mothern.fr

10 km pour apprécier la beauté du paysage rhénan
A partir de 17H00, tarte flambée et animation musicale

Participation adulte : 30 €
Enfant de 5 à 12 ans : 15 €

organisé par **Harmonie Ste Cécile MOTHERN**



Le motoclub de Mothern
organise sa traditionnelle
Fête de la Bière
samedi 29 septembre 2018
à la salle polyvalente de Mothern
animée par
l'orchestre Déclic

Renseignements et réservations
au 06 61 14 69 25

36

HARMONIE SAINTE CECILE

2018 Concert

SAMEDI 17 NOV

Salle polyvalente de Mothern

Billets en vente auprès des musiciens ou par téléphone au 06 82 67 52 16

Début : 20H15
Prix : 7€
Petite restauration

MOTHERN

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



le Dimanche 25 novembre 2018
Salle Polyvalente Mothern
3ème Téléthon organisé par les
Mother'n Dancers

petit déjeuner – marche – repas beaujolais nouveau –
animations – tartes flambées et pizzas

vente de fromages du Jura au profit du Téléthon
que sur commande
tous les 3èmes lundi d'octobre à décembre
livraison dans la semaine
flyers seront distribués



MOTHER'N DANCERS



**Le comité des fêtes
de Mothern**
recherche

Bénévoles

**pour ses manifestations organisées
au courant de l'année**
- Carnaval, Kaawe ...

**Pour leur succès,
votre aide est indispensable.**

Renseignements
Alex Bitz au 07 88 07 06 38

**ASSOCIATION
« LES PETITES CANAILLES »**



Vous êtes parent, grands-parents ou nounou d'une petite canaille ?
Vous cherchez un lieu d'activités, d'éveil,
de sociabilisation et de partage ?
Venez rejoindre notre équipe !

QUAND ? VENDREDI DE 9H30 A 11H00
OU ? ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Au programme :

- ✓ Jeux libres
- ✓ Bricolages
- ✓ Chants
- ✓ Parcours de motricité
- ✓ Sorties
- ✓ ...



Contact
Anais GERBER
: 06.64.38.96.24
✉ anais.gerber@sfr.fr

La vie associative - une richesse pour Mothern



Programme de
danse fitness
dans lequel on peut se déhancher
sans retenue!



Entroîne tes amis
et danse sans complexes!

UN BON RYTHME ET C'EST PARTI!



Tous les mardis - de 18h20 à 19h15
Salle polyvalente de Mothern
Inscription à partir du 4-Septembre 2018

95€

Club de Gymnastique de Mothern

Rentrée 2018
3 Septembre

Zumba Kids et Ados (de 7 à 14 ans)

Mardi

95€ 16h20 - 17h15
17h20 - 18h15
18h20 - 19h15 (ados)



50€ **Gymnastique douce**
Lundi 18h30 - 19h30

50€ **Aérobic**
Jeudi 18h30 - 19h30

90€ **Zumba**
Jeudi 19h40 - 20h40

Tarif Combiné
Gym/Aerobic/Zumba

120€



Contacts:
Angélique Muller 03.88.80.81.47
Sylvie Mazerand 03.88.94.33.39
Betty Bender (Zumba Kids) 06.33.48.90.96

**Venez nombreux !
Le Comité**

Ecole de musique d'Alsace du Nord (EMAN)

L'école de musique agréée EMAN accueille toute personne désirant s'inscrire à une pratique musicale.

Les enfants âgés de 4 à 5 ans pourront développer leur musicalité dans nos ateliers d'éveil musical et l'apprentissage d'un instrument pourra se faire à partir de 6 ans.

Nous vous offrons la possibilité de vous inscrire à différents cours d'instrument : Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Percussions, Batterie, Guitare, Piano, Violon et Chant...

Les cours de musique sont dispensés dans plusieurs villages du territoire de la plaine du Rhin et reprendront le lundi 17 septembre.

L'école de musique organise 2 journées « Portes Ouvertes » :

Le samedi 8 septembre à Mothern (espace culturel), et le samedi 15 septembre en la salle polyvalente de Lauterbourg. Les enfants pourront également essayer les différents instruments.

Créée en 2010, l'école de musique EMAN est une association à but non lucratif qui regroupe 4 harmonies du territoire de la plaine du Rhin (musique St-Ulrich de Buhl, harmonie de Lauterbourg, l'harmonie Ste-Cécile de Mothern, et l'harmonie de Munchhausen). Le Conseil Départemental ainsi que la communauté de communes de la plaine du Rhin soutiennent financièrement l'école de musique



Pour tous renseignements, vous pourrez contacter M. SCHMITZ Renaud au 06 81 78 79 96 ou par mail : musique_schmitz@hotmail.com

Cercle d'histoire de Mothern : Avis aux passionnés

Le CHM lance un appel à bénévoles pour tous les passionnés de culture, patrimoine et histoire locale. Actuellement le CHM se concentre sur les « Hohle », chemins creux ou ravines : leur nom, situation, provenance...



Vous pouvez vous inscrire à la Mairie.

Reconnectez-vous à votre vraie nature !

Les sensations oubliées des plantes sauvages

Seltz 67470

10 12 17 19 26 | 16
juillet septembre

Quel plaisir de battre la campagne pour percer les mystères de Dame Nature ! Cette balade sur les sentiers de la connaissance vous mènera à la découverte de nouvelles saveurs insoupçonnées : celles des plantes sauvages comestibles, souvent trop méconnues pour être utilisées !

Contact : Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg - 03 88 05 59 79
www.experiences-ecotourisme.com

Expériences écotourisme
Grand Est

Office de Tourisme Seltz-Lauterbourg

Expériences écotouristique

Inscription obligatoire à l'Office de Tourisme au 03 88 05 59 79

Tarifs

9 € : adulte
6 € pour les - de 15 ans

Reconnectez-vous à votre vraie nature !

Symphonie du crépuscule

Salmbach 67160

11 17 20 24 27 | 1^{er}
juillet août

La nuit hox est un sonomètre qui permet d'entendre les ultrasons des chauve-souris, voici l'un des moments rares de cette balade qui se déroule dans la forêt de la Lauter, sans sensibilité et protégée. Le soir s'installe et se mettra à l'épreuve de la nuit où de la jule chouette de Yangmaim est une expérience magique !

Contact : Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg - 03 88 05 59 79
www.experiences-ecotourisme.com

Expériences écotourisme
Grand Est

LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



1 COUVRE-TOI

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.



2 UTILISE DES RÉPULSIFS

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



3 ÉVITE LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.



4 EXAMINE-TOI

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et les vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. N'essaie pas de l'enlever tout seul !



5 FAIS RETIRER LA TIQUE

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un crochet à tiques, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter la piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



6 SURVEILLE LA ZONE OÙ TU AS ÉTÉ PIQUÉ

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un médecin. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.



QU'EST-CE QU'UNE TIQUE ?

✓ C'EST UNE PETITE BÊTE QUI VIT DANS LA NATURE.

Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

POURQUOI ÉVITER LES PIQÛRES DE TIQUES ?

✓ UNE FOIS QU'UNE TIQUE A PIQUÉ, ELLE PEUT RESTER SUR TON CORPS PENDANT PLUSIEURS JOURS.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne mets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.



Pour plus d'information :
<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>
<http://www.repsalsace.org/enfantsnature/>

© ECDC. Document traduit et adapté par l'Inps Alsace, 2016.
 Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques.
 Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France

SDEA - Eaux usées domestiques

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit d'y déverser :

le contenu des fosses fixes et l'effluent des fosses septiques, les vapeurs ou liquides susceptibles de porter l'eau des égouts à une température supérieure à 30°, les ordures ménagères brutes ou broyées, les huiles et graisses sans traitement préalable, les jus d'origine agricole (en particulier lisiers, purins, autres...), les eaux en provenance des pompes à chaleur, les hydrocarbures et d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, et, le cas échéant, des ouvrages d'épuration et de traitement, ou de compromettre le recyclage agricole des boues (lingettes, serviettes, tampons hygiéniques, matières flottantes, toxiques, métaux...).

Les rejets émanant de toute activité exercée à l'intérieur des maisons d'habitation et dont la qualité est différente de celle des effluents domestiques doivent faire l'objet de mesures spéciales de traitement. De plus, un dispositif doit permettre le prélèvement d'échantillons destinés à s'assurer des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des eaux usées évacuées au réseau d'assainissement.

La collectivité peut être amenée à effectuer, chez tout usager du service et à tout moment, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile, pour le bon fonctionnement du réseau. Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis dans ce présent règlement, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'usager.



LE SDEA, L'EAU, VOTRE SERVICE PUBLIC

Rueur de l'identité locale, le Service des Eaux et de l'Assainissement de la Région de la Vallée de l'Arve est un service public à compétence régionale chargé de la production, de la distribution et de la gestion de l'eau potable.

Le Service des Eaux et de l'Assainissement de la Région de la Vallée de l'Arve est un service public à compétence régionale chargé de la production, de la distribution et de la gestion de l'eau potable.



POURQUOI TRAITER LES EAUX USÉES ?

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger l'environnement.

L'assainissement des eaux usées est un prérequis pour nos sociétés modernes. Il faut "traiter" les eaux usées pour limiter le plus possible l'impact de nos déchets sur l'environnement et assurer une bonne qualité de l'eau potable.

COMMENT TRAITER LES EAUX USÉES ?

Le traitement d'épuration traite des eaux usées. Elles ont subi généralement 2 traitements d'un réseau de collecte, sur l'ensemble du territoire, jusqu'à arriver au traitement d'épuration.

- COMMENT ÇA MARCHE ?**
- Le pré-traitement : les éléments les plus grossiers sont retirés grâce à une grille, puis les sables et les graviers sont séparés et évacués pour être traités ultérieurement.
 - Le bassin d'aération : un traitement biologique sur des micro-organismes dégrade la pollution.
 - Le clarificateur : l'eau, une fois traitée, stagne pendant un temps dans un bassin afin de laisser déposer les résidus dans le siphon naturel.



L'ÉPURATION DE L'EAU

ATTENTION : l'eau ne doit pas être rejetée dans les égouts, mais il est possible de la réutiliser.

SDEA Eau, votre service public

Adoptez les bons gestes

Je ne jette pas "tout à l'égout"

CONSEIL

40

EN TANT QU'USAGER, QUEL EST MON RÔLE ?

Protéger le réseau d'assainissement, c'est protéger l'eau potable, l'environnement, la santé et le bien-être de tous.

JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

VIENEZ UNE LISTE DE PRODUITS QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUDELLES, DÉCHÈTRES OU PHARMACIES. CE GESTE SIMPLE ET ÉCO-CITIZEN PERMETTRA À NOTRE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE FONCTIONNER CORRECTEMENT (VIEUX) ET BIEN DE CHOISIR ET LA PRÉSERVATION DE NOS BÂTIMENTS.

TYPES DE PRODUITS	QU'EN FAIRE	CONSEQUENCES DES MAUVAIS GESTES
Épluchures (sans os) et légumes	Composteur ou broyeur ménager	Ces déchets gênent les cycles de traitement, surtout si ils ne sont pas séparés.
Les substances chimiques (liquides, solides, poudres, aérosols, et hydrocarbures)	Déchetterie	Risques élevés d'incendie, voire perturbation du fonctionnement des stations d'épuration et contamination des sols par les produits.
Les médicaments	Pharmacie	Ces produits sont dangereux pour les habitants et peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration.
Les huiles et les graisses (huile de vidange...)	Déchetterie	Ces produits peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration et contaminer les sols.
Les objets solides (les objets de grande taille, les déchets de verre, les déchets de cuisine, les déchets de construction, les déchets de jardinage...)	Pharmacie	Ces objets peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration et contaminer les sols.

PEUT-ON JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ?

IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, mais tout un nettoyage.

Ne pas jeter les lingettes dans les égouts, car elles peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration et contaminer les sols.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

À SAVOIR :

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Qualité de l'eau distribuée en 2017
Synthèse du contrôle sanitaire

ars
agence régionale de santé

www.grand-est.ars.santé.fr

Février 2018

Syndicat des Eaux de LAUTERBOURG ET ENVIRONS

ORIGINE DE L'EAU
Le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs (13 875 habitants)¹ est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'usage publique le 05 juillet 2010 et disposent de périmètres de protection. L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux forages, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET
40 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE
Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.
• 37 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
• 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
• Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH
Dureté : 30,6 °F (degré français)
pH : 7,5
Référence de qualité : pH 6,5 à 9
Eau très dure (très calcique) et à l'équilibre.

NITRATES
Teneur moyenne : 6,1 mg/l
Teneur maximale : 17,0 mg/l
Limite de qualité : 50 mg/l
Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR
Teneur moyenne en chlorures : 17,3 mg/l
Teneur moyenne en sodium : 10,6 mg/l
Teneur moyenne en fluor : 0,09 mg/l
Références de qualité*
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l
* Ces valeurs guident dans le choix de la qualité des boissons de production de distribution.

PESTICIDES
Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.
Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.
Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE
En 2017, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des eaux de Lauterbourg et Environs est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

1. Voir fiche, disponible sur demande de service public de distribution de l'eau, pour être reproduite sans modification ni ajout. Dans les lieux où les collectifs, elle doit être distribuée à chaque habitant ou utilisateur.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.santé-santé.gouv.fr/canicule • www.météo.fr • #canicule



L'opération tranquillité vacances

- Fermez vos portes, fenêtres et volets.
- Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.
- En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17
- Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.
- Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

L'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Celle-ci est assurée par la gendarmerie. Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances scolaires.

Concrètement, les gendarmes seront amenés à surveiller le domicile des vacanciers dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes. Si elles relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, les forces de l'ordre contactent alors l'occupant du logement pour lui signaler le problème au plus vite et lui permettre d'agir en conséquence : dépôt de plainte, signalement du sinistre à l'assureur, réparation des portes et fenêtres... Le cas échéant, les forces de l'ordre peuvent bien entendu interpellé un cambrioleur en flagrant délit d'effraction. Néanmoins, l'opération tranquillité vacances n'a pas vocation à assurer une surveillance constante du domicile des vacanciers.

Le formulaire d'inscription à l'opération tranquillité vacances est téléchargeable sur le portail service-public.fr. Une fois le formulaire complété et signé, il doit être transmis à la brigade de gendarmerie la plus proche, au moins 48 heures avant le départ en vacances.

L'opération tranquillité vacances prend fin au retour des habitants à leur domicile.

S'ENGAGER c'est permis !

POUR LES JEUNES DE 18 À 24 ANS

JE VALIDE MON PROJET avec la Mission Locale d'Alsace du Nord

J'EFFECTUE MES HEURES DE BENEVOLAT je m'engage à réaliser 155 h au service d'une association

JE BÉNÉFICIE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MON PERMIS DE CONDUIRE à hauteur de 25h de conduite



Comment ?

	Contre partie engagement (hors bénévolat et heures de conduite)	Prise en charge
Inscription + forfait code + 1 ^{ère} présentation à l'examen théorique	40 heures	50 %
Heures de conduite (plateaux à 25h)	100 heures	80 %
1 ^{ère} présentation à l'examen pratique	15 heures	100 %
TOTAL	155 heures	

Les partenaires du dispositif ?



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

CONTACTS

MISSION LOCALE D'ALSACE DU NORD

Quartier Thurot - Résidence Alter et Toit
21 C rue de la Redoute - 67500 HAGUENAU
(entrée à l'arrière du bâtiment)
03 88 73 71 80

INSCRIPTION

Inscription à la Mission Locale et diagnostic préalable. Elaboration du dossier de candidature.

COMMISSION D'ATTRIBUTION

Validation du financement en commission d'attribution. Signature quadripartite de la convention (Mission Locale, Collectivité, auto-école, jeune)

RECHERCHE DE BENEVOLAT

Recherche d'une ou plusieurs associations de la Collectivité qui accepte(nt) de prendre le jeune en bénévolat. La mission confiée devra être en cohérence avec le projet professionnel

C'est quoi ?

et la Mission Locale d'Alsace du Nord ont décidé de donner un "coup de pouce" aux jeunes de moins de 25 ans afin de faciliter leur mobilité en contrepartie d'un engagement citoyen. Une aide financière sera accordé au jeune, en contre-partie d'un engagement bénévole.

Le jeune a 1 an pour :

- effectuer son engagement bénévole d'environ 155 h
- passer son permis de conduire
- trouver un emploi

Pour qui ?

Les jeunes du territoire

agés de 18 à 24 ans :

- inscrits dans une dynamique d'insertion professionnelle et dont la mobilité est l'un des principaux freins identifiés.
- qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour financer complètement leur permis de conduire.
- motivés pour qui le bénévolat peut réellement apporter une plus value sur le plan professionnel et personnel.

La demande sera ensuite transmise en commission d'attribution qui décidera de l'entrée du jeune dans le dispositif

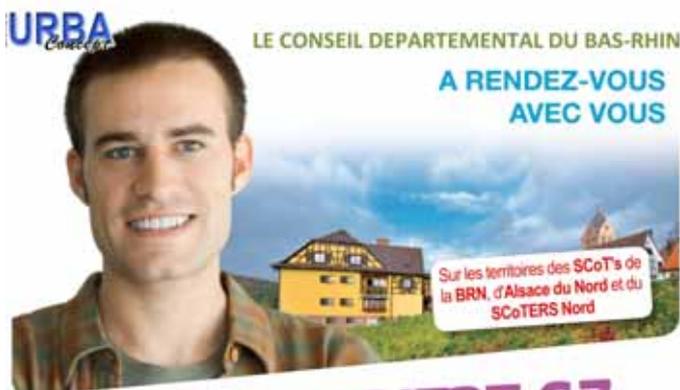
PERMIS DE CONDUIRE

Financement partiel du code de la route et des cours de conduites à hauteur de 25 heures. Suivi de la formation pour l'accès au permis.

BÉNÉVOLAT

Réalisation d'environ 155 heures de bénévolat auprès d'une association de la Collectivité.

La Mission Locale accompagne le jeune sur l'ensemble du parcours de réalisation de son projet (projet professionnel, engagement bénévole, acquisition du permis,...)



P.I.G. Nord Alsace
Rénov'Habitat



1) PERMANENCES TELEPHONIQUES

JOURS & HEURES	CONTACTS ET N° DE TELEPHONE
Permanences hebdomadaires En jours ouvrables de 09h00 à 12h00	Danièle THOMANN et Jean-Marie THOMANN 03 88 53 37 00

2) PERMANENCES EN MAIRIES OUVERTE AU PUBLIC

JOURS & HEURES	LIEUX ET ADRESSE DE PERMANENCE
Permanences du lundi tous les lundis de 09h30 à 11h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à Beinheim 03, rue Principale - 67930 BEINHEIM
tous les lundis de 17h00 à 19h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Lauterbourg 21, rue de la Première Armée - 67 630 LAUTERBOURG
tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Seltz 10, place de la Mairie - 67470 SELTZ
Permanences du mardi tous les 1er mardis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à Wissembourg 04, quai du 24 Novembre - 67160 WISSEMBOURG
tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00	Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud 22, rue Alfred Kastler - 67160 WISSEMBOURG
tous les 4e mardis du mois de 16h30 à 17h30	Communauté de Communes de L'Outre Forêt à Hottviller 04, rue de l'Ecole - 67260 HOTTVILLER
Permanences du mercredi tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00	Maison du Conseil Général de Haguenau 03, rue des Gours - 67500 HAGUEAUX (en face de la Sous-Préfecture)
Permanences du jeudi tous les 1er et 3e jeudis du mois de 17h00 à 18h00	Maison des Services de Bischwiller 48, rue Georges Clémenceau - 67240 BISCHWILLER (près de la Poste de Bischwiller)
tous les 2e et 4e jeudis du mois de 17h00 à 19h00	Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains 06, place Bureau Central - 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS (bâtiment de la CPAM et du Trésor Public)

RÉNOV' HABITAT 67

UN PROGRAMME DE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE VOS PROJETS DE REHABILITATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DE L'ETAT ET DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

→ Les permanences proches de chez vous

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin 02, rue Principale à Beinheim Permanences tous les lundis du mois de 09h30 à 11h00	Unité Technique du CCOT Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud 22, rue Alfred Kastler à Wissembourg Permanences tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00	Mairie des Services de Bischwiller 48, rue Georges Clémenceau, à Bischwiller Permanences tous les 1er et 3e jeudis du mois de 17h00 à 19h00
Mairie de Lauterbourg 21, rue de la Première Armée à Lauterbourg Permanences tous les lundis du mois de 17h00 à 19h00	Communauté de Communes de l'Outre Forêt 04, rue de l'Ecole à Hottviller Permanences tous les 4e mardis du mois de 16h30 à 17h30	Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains 06, place Bureau Central - à Niederbronn-les-Bains Permanences tous les 2e et 4e jeudis du mois de 17h00 à 19h00
Mairie de Seltz 10, place de la Mairie à Seltz Permanences tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00	Maison du Conseil Départemental du Bas-Rhin 03, rue des Gours à Haguenau Permanences tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00	ATTENTION - Permanences sur 10 mois de l'année, sans être possible. Pas de permanences en cas de congés d'été, Noël et d'hiver. Se renseigner sur le site de l'Etat ou à la permanence téléphonique de l'Etat.

Permanences téléphoniques
les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 au 03 88 53 37 00

Unité Concept - 2 rue de l'Ascension-Eglise - 67170 BEINHEIM

Mail : urba-concept@bas-rhin.fr - Tel : 03 88 53 37 00



Fermetures de l'atelier Urba-Concept et Congés

Mai 2018 - Congés de l'Ascension	pas de permanence du 09 mai 2018 au 16 mai 2018 inclus
Juillet-Août 2018 - Congés d'été	pas de permanence du 30 juillet 2018 au 31 août 2018 inclus
Fin décembre 2018 - Congés d'hiver	pas de permanence du 22 décembre 2018 au 06 janvier 2019 inclus

Périodes de congés où les permanences ne seront pas tenues

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

3 rue Principale - BP 10003 - 67930 BEINHEIM

Tél. 03.88.53.08.28 - Fax. 03.88.53.08.29

site : www.cc-plaine-rhin.fr

BANQUE DE MATERIEL

	PODIUM ROULANT	1 CHAPITEAU	2 CHAPITEAUX	1 CHAPITEAU + PODIUM	2 CHAPITEAUX + PODIUM	TONNELLE 5x5m NBRE 6	TONNELLE 6x6m NBRE 2	REMORQUE FRIGORIFIQUE	ESTRADE AMOVIBLE	GARNITURE 1 table + 2 bancs	GRILLE EXPO
Associations	134 €	154 €	286 €	264 €	380 €	40 €	60 €	135 €	135 €	2,50 €	1,00 €
Communes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Privés	231 €	209 €	380 €	418 €	572 €	60 €	80 €	Non louée	Non louée	4,00 €	1,00 €
Manifestations à but humanitaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Caution	400 €	400 €	800 €	800 €	1 200 €	100 €	100 €	400 €	400 €	10 € par garniture	0,00 €
Les communes sont dispensées de cautionnement - Toute annulation donnera lieu à une facturation d'un montant de 100 €											
Particularité des locations	longueur 8,21m poids 2500 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	6 tonnelles - sur rack poteaux mesurant 5m	2 tonnelles - sur rack poteaux mesurant 6m	Longueur : 4m Branchement sur courant 220 V	Deux possibilités de location : 50 ou 100 m² Longueur : 4,50m sur remorque	- 50 garnitures (min. par location : 25) - Pour les privés : uniquement avec location d'une tonnelle ou chapiteau	Nombre de grilles : 20 (2x1,25m l'unité)
Moyen de transport	Tracteur ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	pour 1 tonnelle prévoir remorque ou tracteur	pour 1 tonnelle prévoir remorque ou tracteur	Véhicule pouvant tracteur 1400 kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracteur 1400 kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracteur 1400 kg + Permis E ou tracteur	Camionnette ou Fourgonnette
Déroulement de la réservation	<ol style="list-style-type: none"> Faire une demande de réservation écrite à l'aide du formulaire disponible soit à la Communauté de Communes soit sur le site internet soit ☎ 03.88.53.08.28 ou par courriel à rachel.gressel@cc-plaine-rhin.fr Remettre à la Communauté de Communes un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Seltz Pour les associations : remettre l'attestation d'assurance à la CCPR Prendre rendez-vous auprès de notre agent technique Franck Grigoletto ☎ 07.55.65.81.99 										
Gérance du matériel	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, Franck Grigoletto ☎ 07.55.65.81.99										
Lieu de prise en charge	Zone d'activités - 4 rue du Buisson à BEINHEIM										
La date de prise en charge et de retour est à convenir avec notre agent Franck Grigoletto ; uniquement sur rendez vous ; au moins une semaine avant la date de manifestation											
Egalement à la disposition des communes : un pupitre de conférence - une sonorisation - un vidéoprojecteur - un écran - 20 barrières de chantier - 10 séparateurs de voies											
La CCPR met à la disposition des communes (ou syndicats) une machine de plage et mise sous enveloppes au tarif de 50 € la journée (ne pouvant être utilisée qu'au siège)											

2018

	Dates	Manifestations	Lieu / Rendez-vous	Horaires	Tarifs	Téléphone
JUILLET	7	Journée du Tennis : Tournoi de double ouvert à toutes et à tous, licenciés ou non. Rdv au club-house. Début des matchs à 9h sous forme de poule. Match au meilleur des 7 jeux. Restauration à partir de 12h – Tartes flambées à partir de 17h.	Mothern Tennis club / Neuwies	9h	3€/Joueur	06 13 57 00 99
		Tournoi de pétanque : Inscription au club house de l'AMP les dimanches à partir de 11h30 et les mercredis à partir de 14h. Places limitées.	Mothern			06 30 58 53 08
	8	Marché aux puces musical / Flohmarkt / Flea Market : Restauration sur place - Animation musicale toute la journée - inscription obligatoire.	Mothern Parking salle polyvalente	6-18h	Accès libre	06 33 29 60 07
	13	Fête Nationale / Nationalfeiertag : Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit, restauration sur place	Mothern Place de la Wacht	A partir de 19h	Accès libre	07 88 07 06 38
	15	Sortie randonnée / Wanderung / A day's hiking : Nous partirons à l'assaut des hauts de Mothern - 8 km.	Mothern Parking en face du Musée de la Wacht.	9h	Accès libre	03 88 05 59 79
	25-29	Festifoot : petite restauration sur place durant les rencontres - dimanche, repas de midi.	Mothern Terrain de la Neuwies		un pass pour 5 jours à 5 €	06 79 97 47 07
AOÛT	18	Soirée Paëlla : Soirée paëlla et grillades animée par Dédé - Uniquement sur réservation.	Mothern Club house du FCM		15€ /adulte - 8€ / enfant - 14ans	06 83 90 01 56
	18-21	Messti / Dorffest : Messti, restaurations diverses sous le chapiteau.	Mothern Place de la Wacht	Sam. dès 20h - Dim. à partir de 17h - Lun. à partir de 11h - Mar. à partir de 17h	Accès libre	07 88 07 06 38
	19	Concours de pêche : Pêche à la carpe par équipe 2x4h - Restauration et buvette assurées.	Mothern Etang du Neubruch	A partir de 10h		06 70 25 96 39
		Messti des Sapeurs pompiers : A midi repas grillades et tartes flambées en soirée.	Mothern Caserne des pompiers	A partir de 11h		03 88 73 53 67
	20	Marché et braderie / Markt und Straßenverkauf / Market and clearance sale : Marché annuel, fête foraine.	Mothern Route du Rhin	8-18h	Accès libre	07 88 07 06 38
		Messti des footballeurs : Restauration diverse.	Mothern Terrain de la Neuwies	A partir de 12h	Accès libre	06 79 97 47 07
SEPTEMBRE	9	Après midi récréative : Au profit de l'Eglise, une après midi récréative avec animation musicale. Billets en vente au club house de l'AMP les dimanches à partir de 11h30 et les mercredis à partir de 14h.	Mothern Salle polyvalente		15€	06 30 58 53 08
	15	Journée du Patrimoine / Europäischer Tag des Denkmals / Heritage Day : l'Art du partage dans le cadre des journées du patrimoine. Exposition « Autour des Bateliers »	Mothern Musée de la Wacht	De 10h à 16h	Entrée libre	03 88 54 60 22
	16	Marche gourmande et musicale / Musikalische Feinschmeckerwanderung / Foodie and musical outing : Parcours pédestre agrémenté de différentes étapes gourmandes. Inscription obligatoire.	Mothern Hall de l'harmonie - Route du Rhin	A partir de 10h	30€ / Adulte - 15€ / Enfant (7 à 12 ans) repas + boissons	06 82 67 52 16
	22-23	Concours IPO / Hundewettbewerb : Concours de pistage, obéissance, défense des chiens toutes races - Petite restauration sur place.	Mothern Terrain de l'ACDM	8-17h		03 88 86 58 29
	23	Concours de pêche Intersociété : Restauration et buvette assurées.	Mothern Etang du Neubruch	A partir de 10h		06 70 25 96 39
	29	Fête de la Bière : Dîner dansant sur réservation.	Mothern Salle polyvalente	19h30	NC	06 61 14 69 25
NOVEMBRE	3	Cochonnaille - FCM : Sur place ou à emporter. Sur réservation.	Mothern Club house du FCM	11h		06 79 97 47 07
	17	Concert d'automne / Herbstkonzert / Autumn Concert : L'Harmonie Ste Cécile vous invite à son concert d'automne. Petite restauration sur place.	Mothern Salle polyvalente	20h30	NC	06 82 67 52 16
	25	Journée Téléthon et beaujolais nouveau / Tagesveranstaltung Téléthon - Spendensammlung und Beaujolais nouveau / Téléthon and Beaujolais nouveau Day : Au profit du Téléthon, une journée d'animation sous la houlette des Mother'n Dancers. Restauration sur place durant toute la journée.	Mothern Salle polyvalente	8h à 20h	Entrée libre	06 85 12 99 28
DECEMBRE	2	Fête de Noël des Aînés	Mothern Salle polyvalente	A partir de 11h		03 88 54 60 22
	16	Randonnée de Noël / Weihnachtswanderung / Christmas Walk : Randonnée de 10 km - Une soupe Goulasch façon Helga sera servie sur réservation. Les billets de réservation sont à retirer au club les dimanches matins à partir de 11h30. Places limitées.	Mothern Rdv au club-house de l'AMP	9h30	Accès libre pour la marche. Repas 7€	06 30 58 53 08

Responsable de publication : Marie-Bernadette BUTZERIN, Maire de Mothern

Comité de rédaction : M.B. BUTZERIN, B.KAPPS, I. SCHMALTZ, F.FETTIG, N.JOERGER, A.STRIEBIG, A.BREYER, A. FABACHER, N.KOEBEL

Mise en page : Comité de rédaction - Crédit photos : Mairie de Mothern - Impression : Impressions François - Haguenau